

Projet de territoire Suisse

Avant-projet
pour la
consultation
tripartite

Confédération suisse

Conférence des gouvernements
cantonaux

Conférence suisse des directeurs
cantonaux des travaux publics,
de l'aménagement du territoire
et de l'environnement

Union des villes suisses

Association des Communes
Suisse

Avant-propos

La population et l'économie de la Suisse vont continuer de croître, c'est ce que prévoient les extrapolations actuelles. Or, toute croissance s'accompagne de revendications portant sur l'utilisation du territoire, lequel est par nature limité. Le développement territorial de la Suisse se voit donc confronté à un défi de taille : il importe de trouver des solutions acceptables pour la collectivité afin de gérer, avec le soutien de cette dernière, le bien rare qu'est le sol. Le présent Projet de territoire Suisse constitue une contribution à ce processus.

La démarche a pour objectif principal de maintenir et de renforcer les qualités essentielles de notre pays, qui sont autant d'attraits aux yeux de la population, des acteurs économiques suisses et étrangers et des touristes. Parmi ces qualités, on compte la diversité exceptionnelle des espaces vitaux, économiques et paysagers sur un territoire restreint.

La préservation et le développement de ces atouts ne vont nullement de soi. Les acteurs aux niveaux communal, cantonal et fédéral sont appelés à joindre leurs efforts pour planifier et gérer l'affectation et l'occupation du territoire, ce dernier étant très limité.

Le Projet de territoire Suisse s'entend comme un guide et une aide à la décision pour les activités à incidence spatiale aux trois niveaux de l'État. Il mise sur la continuité et l'innovation. Ainsi, il se fonde en partie sur des principes et des pratiques éprouvés de l'aménagement du territoire et les développe. Mais il définit aussi des priorités novatrices, afin de conférer au développement contrôlé du territoire une dynamique nouvelle et un plus grand impact. Le Projet de territoire Suisse se réfère aux principes du développement durable, une démarche qui a pour objectif de laisser aux générations futures des espaces vitaux et économiques intacts et fonctionnels.

En tant que nouvel outil de coopération commune supra-institutionnelle, le Projet de territoire Suisse propose de penser et de planifier en termes de territoires d'action suprarégionaux. Cette approche tient compte des interdépendances toujours plus nombreuses entre territoires des suites de la mobilité croissante des individus. La définition de territoires d'action doit permettre aux instances de décision et aux spécialistes de pouvoir mieux faire valoir les atouts de chacun des territoires concernés.

Le Projet de territoire Suisse se conçoit comme la base de décision politique commune des trois niveaux de l'État. Il n'est pas un instrument nouveau de l'aménagement du territoire et ne remplace ni les plans directeurs cantonaux, ni les plans sectoriels, les plans d'affectation ou les plans de détail, mais les complète.

Le présent document a été élaboré au cours des cinq dernières années, associant les représentant-e-s des communes, des villes, des cantons et de la Confédération, ainsi que les spécialistes des régions ; il est le résultat de discussions approfondies, dont le but était de définir ensemble une vision commune du développement du territoire ; une telle démarche constitue une première en Suisse.

Cette vision est d'abord exposée par le biais de cinq objectifs. Ils sont ensuite traduits en stratégies générales applicables dans l'ensemble du pays et complétés par des orientations stratégiques spécifiques pour chacun des territoires d'action. De celles-ci découlent enfin des recommandations à l'adresse des trois niveaux de l'État. Le tableau synoptique qui figure à la fin du document donne une vue d'ensemble des contenus du Projet de territoire Suisse.

Table des matières

	Tirons tous à la même corde! – Synthèse	4
1	Une politique territoriale placée sous le signe de la continuité et de l'innovation	6
2	Pour une Suisse diverse, solidaire et compétitive	8
2.1	Promouvoir les qualités	9
2.2	Ménager les ressources naturelles	13
2.3	Gérer la mobilité	17
2.4	Renforcer la compétitivité	21
2.5	Faire preuve de solidarité	25
3	Pour un développement territorial durable de la Suisse	29
3.1	Encourager les collaborations et les partenariats	29
3.2	Maintenir la compétitivité par un développement territorial polycentrique	30
3.3	Développer durablement les territoires urbanisés	34
3.4	Préserver l'atout de la diversité paysagère	38
3.5	Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial	42
3.6	Coordonner l'approvisionnement énergétique et le développement territorial	46
3.7	Coordonner le Projet de territoire Suisse avec les visions du développement territorial européen	47
4	Pour un renforcement des territoires d'action	48
4.1	Les territoires d'action à caractère métropolitain	49
4.1.1	L'espace métropolitain zurichois	49
4.1.2	L'espace métropolitain trinational de Bâle	51
4.1.3	L'espace métropolitain du Bassin lémanique	53
4.1.4	La région de la ville fédérale	55
4.2	Les territoires d'action marqués par les villes de petite et de moyenne dimension	57
4.2.1	Lucerne	57
4.2.2	Città Ticino	58
4.2.3	L'Arc jurassien	60
4.2.4	L'Aareland	61
4.2.5	Le nord-est de la Suisse	62
4.3	Les territoires d'action à caractère alpin	64
4.3.1	Le Gothard	64
4.3.2	Le sud-ouest de la Suisse	66
4.3.3	Le sud-est de la Suisse	68
4.4	Pour des partenariats entre territoires d'action et pour des coopérations transfrontalières	70
5	Pour une action concertée	71
5.1	Recommandations à l'adresse des trois niveaux de l'État	71
5.2	Recommandations à l'adresse de la Confédération	73
5.3	Recommandations à l'adresse des cantons	75
5.4	Recommandations à l'adresse des villes et des communes	76
	Projet de territoire Suisse – Vue synoptique	78

Tirons tous à la même corde !

Synthèse

Pour un développement durable de l'espace suisse :

le Projet de territoire Suisse

Au cours des cinq dernières années, la Confédération, les cantons, les communes et les villes ont mené un débat intense sur l'avenir du territoire Suisse. Il en résulte une série de principes, élaborés par un groupe de travail commun, un groupe de suivi politique et les participant-e-s des forums régionaux, en vue de gérer le bien rare qu'est le sol et pour permettre aux générations futures de vivre elles aussi dans un pays économiquement performant et attrayant. L'objectif principal du Projet de territoire Suisse consiste à obtenir, pour la première fois, une vision du développement territorial futur de la Suisse acceptée par les trois niveaux de l'État. Cette vision commune doit permettre à tous les acteurs du développement territorial, du Conseil communal au Conseil fédéral, de tirer à la même corde... et dans le même sens !

Le présent Projet de territoire Suisse se fonde sur les principes de durabilité ancrés dans la « Stratégie pour le développement durable » adoptée par le Conseil fédéral en 2008. Il s'inscrit dans la continuité des « Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse » de 1996, qu'il complète par des lignes directrices stratégiques destinées à guider le développement territorial de la Suisse. Ces lignes directrices ont été déterminées par les modifications profondes survenues en Suisse au cours des décennies écoulées, où le pays a enregistré une croissance à la fois de la population et de l'économie, mais aussi un accroissement des exigences en matière de logement et de loisirs, qui, conjugué à la mobilité toujours plus grande, a entraîné une extension massive de l'urbanisation et des surfaces dévolues aux transports. Le Projet de territoire Suisse entend contribuer à la préservation et à la promotion des qualités typiques et des atouts dont dispose le pays, à savoir une diversité exceptionnelle d'espaces de vie, de sites économiques et de paysages.

L'essence du message

Le Projet de territoire Suisse demande qu'à l'avenir, les revendications en termes de territoire soient canalisées vers des zones qui sont déjà construites, notamment en ce qui concerne le développement de l'urbanisation. Il s'agit en premier lieu de mettre un terme au mitage du paysage et du territoire et de créer des cœurs urbains, des centres ruraux et des centres de localités qui se distinguent par leur qualité de vie, tout en contenant aussi des espaces libres, tels que des parcs et des places. Les constructions nouvelles, les rénovations, les reconversions et les infrastructures des transports devront être réalisées dans le respect de ces principes.

Il s'agit aussi d'exploiter avec ménagement les ressources naturelles : le sol, mais aussi l'eau, les forêts et l'air. De plus, le Projet de territoire Suisse invite les acteurs du développement territorial à créer des conditions territoriales favorables à une utilisation efficace de l'énergie, notamment à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables.

Côté mobilité, le système de transports, pour être efficace, devra être encore mieux coordonné avec le développement de l'urbanisation. L'optimisation de l'utilisation des infrastructures de transport existantes, par exemple au moyen d'un système de direction du trafic, d'améliorations dans le domaine de la gestion et d'un parfait enchaînement des modes de transport, doit avoir une nette priorité sur la construction de nouvelles voies de chemin de fer, de routes, d'aéroports et de chemins.

La diversité paysagère de la Suisse doit être préservée, tout comme son agriculture multifonctionnelle. La politique de développement territorial devra mieux valoriser les paysages, notamment ceux qui ne sont pas encore construits et ceux qui ont une forte composante identitaire, pour maintenir leur fonction d'espaces destinés au délasserement (de proximité), à la préservation de la diversité des espèces et à la production agricole.

Il s'agit aussi de promouvoir la compétitivité du pays en misant sur son polycentrisme. Son réseau polycentrique est constitué d'une multitude de villes de tailles diverses, de centres ruraux et touristiques, ainsi que de sites consacrés à la formation, à la recherche et à la culture. Ce réseau se distingue par un grand nombre d'atouts spécifiques et locaux. Les espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin lémanique ainsi que la région de la ville fédérale sont appelés à jouer le rôle de « locomotives » du polycentrisme suisse.

Penser et planifier en termes de territoires d'action

Le Projet de territoire Suisse se base sur l'hypothèse que les défis de demain ne pourront plus être relevés dans le cadre des seules institutions existantes. La mobilité toujours plus grande a eu pour effet que le quotidien de nombreuses personnes est fait de migrations entre les lieux d'habitation, de travail, de loisirs et d'achats, impliquant des déplacements au-delà des frontières communales, cantonales, voire nationales. Compte tenu de cette situation, le Projet de territoire Suisse propose d'orienter le développement territorial vers des espaces fonctionnels, appelés territoires d'action. Il en distingue douze : quatre à caractère métropolitain (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, région de la ville fédérale), cinq marqués par des villes de petite et moyenne dimension (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, nord-est de la Suisse), ainsi que trois à caractère alpin (Gothard, sud-ouest de la Suisse, sud-est de la Suisse). Chacun de ces territoires d'action comporte des atouts et des forces spécifiques, qu'il est appelé à utiliser selon une stratégie qui lui est propre. Le Projet de territoire Suisse présente brièvement chacun des territoires d'action et les défis que chacun d'eux est appelé à relever, de même que les orientations stratégiques pour leur développement territorial futur. Les acteurs des territoires d'action sont invités à identifier leurs forces, à les développer, ainsi qu'à multiplier les collaborations à l'intérieur du territoire, mais aussi entre les territoires.

Recommandations à l'adresse de la Confédération, des cantons, des villes et des communes

Sous la devise « agir ensemble », le Projet de territoire Suisse émet des recommandations à l'adresse des trois niveaux de l'État afin d'encourager la Confédération, les cantons, les villes et les communes à contribuer de manière active et créative à la mise en œuvre des dispositions contenues dans le document. Il s'agit en particulier pour ces trois niveaux d'orienter leurs propres instruments vers les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse, de concrétiser les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse dans leurs champs d'activité respectifs et de créer des formes nouvelles de collaborations. Il conviendra par ailleurs de surmonter les modes de penser sectoriels et de privilégier une approche orientée vers le projet, interdisciplinaire et suprarégionale, par exemple dans le contexte de territoires d'action. La Confédération, les cantons, les villes et les communes devront encourager le débat politique et scientifique sur les opportunités territoriales en élaborant des illustrations et des modèles permettant de visualiser les possibilités de développement.

Un fondement commun

Le Projet de territoire Suisse n'est pas un nouvel outil, mais sert de fondement politique commun, de repère et de base de décision pour les activités des trois niveaux de l'État dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il intervient par exemple dans le contexte des plans directeurs cantonaux, des plans sectoriels, des plans d'affectation et des plans de détail. Le présent Projet de territoire Suisse est publié en vue de la consultation publique des institutions, des associations, des partis et d'autres groupements d'intérêts. Après avoir été adapté, il sera soumis pour adoption aux partenaires des trois niveaux de l'État.

Une politique territoriale placée sous le signe de la continuité et de l'innovation

L'espace vital et paysager suisse a subi des transformations à un rythme effréné au cours des décennies écoulées. Une forte croissance démographique et économique ainsi que des exigences nouvelles en termes de logement, de loisirs et de mobilité ont provoqué une extension massive des surfaces occupées par l'urbanisation et les transports. Cette croissance démographique et économique devrait se poursuivre à l'avenir aussi.

Les succès de l'aménagement du territoire

Face à cette situation difficile, l'aménagement du territoire en Suisse a déjà enregistré quelques succès. La loi sur l'aménagement du territoire de 1979 a ainsi permis d'ancrer le principe de la séparation entre terrains constructibles et non constructibles. Ce principe a jeté les bases d'une urbanisation ordonnée et d'une utilisation rationnelle du sol. Au niveau cantonal, l'instrument du plan directeur a permis de recenser les prétentions de l'économie et de la population en termes de consommation d'espace et de définir des priorités. Les communes et les villes, de leur côté, ont mis au point des approches novatrices pour améliorer la qualité de vie en milieu urbanisé, par exemple en reconvertissant des friches industrielles ou en initiant des processus de renouvellement urbain. Par ailleurs, les villes et les communes ont assuré, avec les plans d'affectation, les bases de la sécurité juridique.

Des « Grandes lignes... » de 1996...

Au cours des quinze dernières années, le rapport sur les « Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse », adopté par le Conseil fédéral en 1996, a servi de fil conducteur au développement territorial en Suisse. Il misait sur quatre stratégies complémentaires : le rattachement de la Suisse à l'Europe, l'organisation des territoires urbains, le renforcement de l'espace rural et la préservation des atouts naturels et paysagers.

Les « Grandes lignes » ont inspiré diverses politiques sectorielles, notamment la protection de l'environnement et des paysages, la politique des transports, la politique d'agglomération, l'urbanisme et le développement régional. Ses principes ont également influencé la réflexion menée sur les plans directeurs dans les cantons.

Malgré ces dispositifs, le pays a continué de se développer de manière peu conforme au développement durable, comme l'a démontré le « Rapport 2005 sur le développement territorial ». La consommation de surfaces et le mitage du territoire se poursuivent dans la plupart des régions de la Suisse ; les réseaux de transports sont saturés et ont atteint leurs limites en termes de financement et d'impact environnemental. Un autre phénomène auquel est confronté l'aménagement du territoire est le décalage de plus en plus grand entre les espaces vitaux et économiques.

...au Projet de territoire Suisse

Le Projet de territoire Suisse s'inscrit dans la continuité des « Grandes lignes » de 1996. Il fixe de nouvelles options stratégiques pour la politique territoriale, afin d'aborder avec un élan nouveau les défis actuels et futurs, dans un cadre tripartite.

Ce Projet de territoire répond aux exigences du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) de 1999, à l'élaboration duquel la Suisse avait collaboré ; il reflète aussi divers domaines d'action de l'Agenda territorial de 2007 de l'Union européenne.

Des approches novatrices ont été choisies pour déterminer les organes de pilotage et le processus d'élaboration du Projet de territoire Suisse :

Une élaboration tripartite

La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré le Projet de territoire Suisse dans un processus commun et les trois niveaux étatiques portent ensemble la responsabilité de sa conception et de sa réalisation. En mai 2006, une organisation tripartite a été créée à cet effet par la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS). Un groupe de travail technique a fourni une contribution importante au projet. En outre, un groupe de suivi politique a opéré des décisions déterminantes ; c'est lui qui est en charge de la procédure de consultation auprès de la Confédération, des cantons, des villes, des communes, des associations et des partis politiques. Suite à cette consultation, le groupe de suivi politique se chargera de la mise au point du texte du Projet, avant que les partenaires n'adoptent le Projet de territoire Suisse au cours d'une procédure appropriée.

Une démarche participative

Dès les premières étapes, le Projet de territoire a poursuivi une démarche participative, avec l'organisation de dix-neuf forums de discussions dans toutes les parties du pays, à l'occasion desquels un large panel d'acteurs a pu s'exprimer. Ont été impliqués des représentants de la politique locale et régionale et des représentants de la protection de l'environnement, des transports, de l'agriculture, de la formation, de la culture, de l'économie et de l'aménagement. Le Projet de territoire Suisse représente une démarche inédite aussi à cet égard.

Un cadre de référence commun pour la Confédération, les cantons, les villes et les communes

Le Projet de territoire Suisse est la référence commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes pour l'orientation stratégique de leurs activités à incidence spatiale. Le pilotage tripartite et la procédure fondée sur une large assise participative lui confèrent le poids politique nécessaire pour contribuer à une mise en œuvre efficace.

Pour une Suisse diverse, solidaire et compétitive

Préserver les qualités de la Suisse à long terme

Le Projet de territoire entend préserver mais également renforcer et mieux mettre à profit à l'avenir les qualités de la Suisse, à savoir sa diversité, la solidarité entre les groupes de population et les parties du pays, ainsi que sa compétitivité, malgré les exigences croissantes de la population et de l'économie en termes d'utilisation du territoire.

- L'extraordinaire **diversité** géographique, écologique, politique, culturelle et économique du pays garantit à la Suisse sa stabilité et son attractivité. C'est un facteur de performance, qui permet à chaque composante du pays de valoriser ses atouts spécifiques. C'est aussi un patrimoine identitaire, auquel les populations sont attachées, un facteur de qualité de vie, ainsi qu'un atout touristique majeur.
- Un haut niveau de **solidarité** est nécessaire pour fédérer les intérêts et perspectives multiples du pays. Ainsi, grâce à leurs collaborations avec toutes les parties du pays et grâce à leur excellente accessibilité, les régions métropolitaines et la région de la ville fédérale sont en mesure de concourir avec les métropoles européennes. Et c'est en resserrant les liens entre villes, communes, régions rurales et régions alpines que le pays assure sa cohésion.
- La **compétitivité** au plan international est, plus que jamais, la condition de bien-être et de prospérité du pays. Afin de pouvoir s'affirmer en Europe et dans le monde, il importe d'assurer la qualité, de promouvoir l'innovation, d'augmenter l'efficacité énergétique et d'utiliser les ressources avec plus d'efficacité.

Cinq objectifs Ce concept se décline en cinq objectifs :

- **promouvoir les qualités,**
- **ménager les ressources naturelles,**
- **gérer la mobilité,**
- **renforcer la compétitivité,**
- **faire preuve de solidarité.**

La qualité suisse jouit d'une excellente réputation dans le monde entier; l'horlogerie, les activités internationales ainsi que l'attractivité des villes et des paysages illustrent cette renommée de manière emblématique. L'image de qualité associée au pays est un motif de fierté et un facteur d'identification du peuple suisse.

Toutefois, la qualité territoriale de la Suisse est menacée. Dans les espaces urbanisés, il s'agit de redoubler d'efforts pour maintenir et améliorer la qualité environnementale, ainsi que l'attrait et la diversité paysagère et urbanistique. Sans contre-mesures, l'étalement urbain se poursuivra et les centres des localités seront négligés au profit du développement des périphéries. Dans les campagnes et les montagnes, il s'agit avant tout de préserver les qualités exceptionnelles de ces espaces économiques et de ces cadres de vie, malgré la pression exercée par la société de loisirs et malgré le changement structurel intervenu dans l'économie et au niveau démographique.

Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie dans les villes et les communes et l'exploitation modérée et respectueuse des paysages représentent un défi central, en particulier compte tenu de l'évolution démographique, telle que le vieillissement de la population. Il faut d'une part préserver les patrimoines construits et naturels, facteurs de continuité territoriale; d'autre part, il s'agit d'aménager des environnements bâtis et naturels qui répondent aux critères stricts du développement durable. Ainsi, l'espace bâti doit être densifié de manière non pas à péjorer, mais à améliorer la qualité de vie des populations.

Objectif Une politique de développement territorial responsable permet à la Suisse de préserver l'excellente qualité de son cadre de vie et de son environnement. Chaque espace met en avant ses atouts propres et développe ses potentialités de manière durable. La population continuera de tirer profit de la diversité architecturale, culturelle, économique et paysagère.



Rivaz/ VD Vignobles en terrasses à Rivaz

Rivaz est un petit village vigneron marqué par le paysage rural de Lavaux. Pour certains vieux de plusieurs siècles, ses vignobles en terrasses n'en restent pas moins importants pour l'économie de la région. Depuis 2007, Lavaux est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Du fait des raccordements routiers et ferroviaires, Rivaz est devenu un lieu d'habitation très prisé y compris pour les pendulaires. Une loi sur la protection de Lavaux empêche toutefois le développement incontrôlé de constructions.

Ménager les ressources naturelles

La Suisse se doit d'observer une attitude exemplaire pour ce qui est de l'utilisation des ressources naturelles conformément aux principes du développement durable. Utiliser le sol, l'eau et l'air avec modération s'impose non seulement compte tenu des enjeux environnementaux globaux, mais aussi compte tenu de la raréfaction de l'énergie et des denrées alimentaires.

La démarche à adopter doit se fonder sur une utilisation mesurée du territoire: il faut freiner la consommation de sol par habitant et par place de travail, stopper l'extension de l'urbanisation dans les paysages et promouvoir un milieu bâti compact qui puisse être desservi par des moyens de transports efficaces en termes d'utilisation de l'espace et de consommation énergétique. La densification des quartiers urbanisés existants («urbanisation du tissu bâti existant») doit avoir la priorité sur l'équipement de nouvelles zones à bâtir: il s'agit de renouveler ou de reconverter les quartiers urbanisés existants dans les villes, les agglomérations, les centres régionaux et les centres des localités, ainsi que de combler les îlots vides dans le tissu bâti. Par ailleurs, les conditions doivent être mises en place pour faciliter une utilisation efficace de l'énergie, par exemple en promouvant les économies d'énergie dans les sites urbanisés en vue d'atteindre l'objectif d'une «société à 2000 watts» à long terme. Enfin, il s'agit de prendre les mesures d'aménagement qui permettent de produire des énergies renouvelables.

Le sol constitue le principal facteur de production de l'agriculture. Or, les nombreuses revendications d'utilisation formulées par d'autres activités réduisent sans cesse la surface agricole utile. L'un des défis consiste donc à préserver la ressource sol, de même que les surfaces ouvertes entre les territoires urbanisés.

La ressource paysage doit elle aussi être ménagée et entretenue. La préservation des paysages libres et non construits constitue une priorité. Par ailleurs, la diversité, les caractéristiques et la biodiversité des paysages doivent être valorisées et préservées, mais une exploitation mesurée, par exemple par le tourisme doux, doit rester possible.

La pression exercée sur le territoire s'étend désormais au sous-sol. Les surfaces libres étant toujours plus rares ou alors placées sous protection, les constructions et les infrastructures sont reléguées au sous-sol. Parallèlement, les ressources du sous-sol, tels que minéraux, eaux souterraines et géothermie, font l'objet d'une demande croissante. Il convient donc de coordonner et d'harmoniser toutes ces revendications.

Objectif **L'aménagement du territoire se base sur une utilisation mesurée du sol: il s'agit de mettre un terme à la surexploitation des ressources naturelles et au mitage du territoire et de conserver l'intégrité quantitative et qualitative de ces ressources. Le développement s'effectue en priorité par la densification des secteurs urbanisés existants et par la reconversion de ces derniers et non par la définition de nouvelles zones à bâtir. L'aménagement du territoire crée les conditions spatiales nécessaires pour que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables deviennent la norme. À long terme, les conditions doivent être mises en place pour permettre d'atteindre les objectifs de la «société à 2000 watts». Les paysages et les espaces ouverts seront préservés et valorisés.**



Lucerne / LU
Anna-Neumann-Gasse

Enfants dans le quartier Tribtschen

Au lieu de construire en grignotant la campagne, la ville de Lucerne et des maîtres d'ouvrage privés transforment en un quartier urbain proche du lac une zone industrielle majoritairement en friche. A ce jour, les réalisations comptent des logements privés et coopératifs, des locaux professionnels, des commerces de proximité et un jardin d'enfants. Avec leur faible consommation énergétique, les bâtiments remplissent les critères Minergie. Le lac, la vieille ville de Lucerne et la gare sont accessibles à pied en quelques minutes. La construction de nouvelles infrastructures de transport n'a pas été nécessaire.

En raison de la dimension toujours plus globale des échanges, la Suisse a absolument besoin de disposer d'excellentes liaisons de transport terrestres et aériennes vers l'étranger. À l'intérieur du pays, des transports performants sont également indispensables pour faire fonctionner l'économie, la société, le réseau des villes, ainsi que pour assurer la cohésion intérieure. Lors de la réalisation de ces objectifs, les questions environnementales et énergétiques et la sécurité du financement des infrastructures de transport ne doivent pas être perdues de vue. Simultanément, les effets négatifs sur l'occupation du territoire, tels que le mitage du territoire ou la dégradation des espaces dignes de protection, doivent être le plus possible évités. Un système de transports mérite le qualificatif de durable lorsqu'il s'agit d'un réseau de transports efficace, respectueux des intérêts de l'environnement, de la société et de l'aménagement du territoire, tout en reposant sur une base économique solide.

Un autre impératif consiste à dissocier le développement des transports et celui de l'économie, que ce soit dans le domaine du transport de marchandises ou dans celui de voyageurs. Il s'agit en priorité d'utiliser de manière optimale les capacités des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles. Ainsi, les réserves de capacités doivent être exploitées au moyen d'une gestion plus efficace des réseaux de transports, de technologies novatrices et du pilotage de la demande à l'aide des instruments du marché. Toutefois, l'utilisation plus intensive ne doit pas se faire au détriment de la sécurité, de la fiabilité et de la compatibilité écologique. Les investissements destinés à maintenir la valeur et la qualité des systèmes de transports à long terme ont la priorité sur ceux destinés à l'élargissement du réseau.

Le développement des systèmes de transports doit viser d'une part la stabilisation des besoins de mobilité et d'autre part une mobilité aussi conforme que possible aux exigences du développement durable. Cet objectif peut être atteint par exemple par une meilleure efficacité énergétique et spatiale des moyens de transport, par une complémentarité judicieuse des modes de transport, par l'optimisation des chaînes de transport, pour que l'imbrication et l'interaction entre les divers modes de transport se fassent sans difficultés. La Suisse devra également améliorer son raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, tout en supprimant les goulets d'étranglement qui existent dans les infrastructures ferroviaires et routières du transport de voyageurs et de marchandises, que ce soit au niveau national ou régional. Dans les agglomérations, le trafic routier continue d'assurer une fonction de desserte hors des centres. Il s'agit également d'y renforcer les transports publics, notamment au profit du trafic pendulaire, tout en encourageant la mobilité douce (p.ex. la marche ou le vélo) à l'intérieur des agglomérations et vers les espaces de délasserement de proximité. La desserte des régions rurales est assurée par l'optimisation des chaînes de transport.

La coordination rigoureuse entre les transports et l'urbanisation doit davantage entrer dans la planification des cantons, des agglomérations et des régions. Une telle coordination est indispensable pour accorder les contraintes économiques des transports et celles de la densification urbaine. Les politiques concernées doivent assurer le financement des investissements requis, d'une part, pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures existantes et, d'autre part, pour la construction de nouvelles infrastructures et de leurs coûts subséquents.

Objectif La Suisse vise un système de transport durable. Elle atteindra ce but en entretenant un réseau de transports efficace, énergétiquement rationnel et à faible impact sur le territoire. L'utilisation optimale des capacités offertes par les infrastructures existantes a la priorité sur la construction d'infrastructures nouvelles. Les coûts d'exploitation, d'entretien et de renouvellement sont rendus économiquement supportables grâce à des synergies entre les différents modes de transport et à une coordination plus étroite entre l'urbanisation et le développement des transports.



Piotta / TI
Altanca **Travaux sur la voie du funiculaire de Ritom**

Après un long hiver, des ouvriers remettent en état les rails du funiculaire de Piotta montant vers le lac Ritom (1 850 m d'altitude). Cette installation, l'une des plus pentues d'Europe, permet aux promeneurs d'accéder à un paysage alpin renommé pour ses lacs de montagne et agrémenté d'un sentier didactique sur la nature. La voie a été établie en 1921 pour la construction du barrage sur le lac de Ritom, dont les eaux empruntent une canalisation pour arriver sous haute pression jusque dans la vallée. Elles y alimentent la centrale électrique de Ritom, où les CFF produisent du courant de traction. La mobilité laisse aussi sa marque dans la vallée : avec les liaisons offertes par l'aéroport d'Ambri-Piotta, par l'autoroute A2, par la route cantonale et par la voie ferroviaire du Gothard, la vallée est un important axe européen de transport routier et ferroviaire.

2.4

Renforcer la compétitivité

La Suisse s'affirme comme un espace économique attrayant, intégré à l'économie mondiale. Pour conserver cette position, elle doit d'une part définir des conditions-cadres optimales pour les activités économiques et la population. L'aménagement du territoire, dans ce contexte, a pour tâche de réserver pour l'économie des surfaces bien desservies dans des sites avantageux (p. ex. des pôles de développement alliant habitat et travail) ; d'autre part, le pays doit constamment s'adapter au contexte général politique, technique et financier, en mutation permanente, et faire preuve d'un sens de l'innovation exceptionnel. C'est la condition pour que la Suisse puisse maintenir sa position prééminente dans la production de valeurs ajoutées face à une concurrence internationale accrue.

La structure économique de la Suisse est axée sur les espaces métropolitains. Pourtant, la Suisse doit aussi sa compétitivité à la diversité de ses espaces (métropolitains, urbains, ruraux, touristiques et alpins) et à leurs atouts respectifs, contrairement aux pays orientés vers une métropole unique.

Le réseau des villes suisses, encadré par les trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin lémanique ainsi que par la région de la ville fédérale, doit être raccordé de manière optimale aux réseaux européens et internationaux de transports, d'énergie et de communication. Le système polycentrique de la Suisse, constitué d'un grand nombre de villes de différentes dimensions, de centres touristiques et ruraux ainsi que de pôles de formation, de recherche et de culture, irrigue la totalité du pays et lui permet de s'insérer dans les dynamiques de la mondialisation.

Objectif **La Suisse est un espace économique attrayant, polycentrique, à rayonnement international. Ses villes et ses autres centres et communes sont reliés de manière optimale et créent des synergies entre eux. Elle est aussi raccordée de manière optimale aux réseaux internationaux de transports, d'énergie et de communication. Les trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin lémanique, ainsi que la région de la ville fédérale, les villes de petite et de moyenne dimension, les agglomérations et les centres touristiques forment un système urbain qui, allié aux espaces ruraux, présente des conditions territoriales diverses et optimales pour l'économie et la population.**



**Zurich ouest / ZH
Turbinenplatz**

Construction et transformation à Zurich ouest

A Zurich ouest, partie la plus dynamique de la ville, on construit depuis des années. De nouvelles entreprises s'installent, des espaces voués à l'habitat et à la culture apparaissent là où naguère tombaient en ruines des halles d'usines et des entrepôts abandonnés. L'héritage architectural – industriel – est parfois intégré de manière visible dans les nouvelles réalisations, comme dans le « Schiffbau », bâtiment converti en théâtre, ou dans la zone commerciale Puls 5, qui jouxte la Turbinenplatz plantée de bouleaux. Le Technopark (bâtiment de droite) offre à de jeunes entreprises des locaux pour leurs innovations. Haute de 126 mètres, la tour « Prime Tower » (en arrière-plan à gauche) s'affirme dans la compétition internationale avec ses bureaux, ses locaux d'affaires et sa vaste gamme de commerces.

La Suisse se doit de maintenir son haut niveau de diversité spatiale, économique et culturelle. Loin de converger vers un modèle unique, la Confédération, les cantons, les villes, les communes et les acteurs privés sur le terrain renforcent les atouts spécifiques de leur territoire. Chaque type d'espace est riche en particularités locales et en capacité d'innovation, qu'il s'agisse des régions fonctionnelles, des métropoles, des agglomérations, des villes, des quartiers, des espaces ruraux, des vallées, des montagnes, des sites touristiques, des pôles culturels, des régions transfrontalières, etc. Ce foisonnement confère à la Suisse une large palette d'identités locales et régionales.

Vivre cette diversité présuppose la reconnaissance de la communauté d'intérêts des régions et des niveaux de décision politiques, de même que la volonté d'agir de manière solidaire. Pour pouvoir valoriser un avantage spécifique, il faut accepter qu'on ne possède pas toujours les mêmes atouts que le voisin. Finalement, chacun doit y trouver son compte : le principe de solidarité implique que tous les acteurs du pays profitent des bénéfices de la prospérité générale qu'ils contribuent à assurer. Par conséquent, les prestations fournies par un espace au profit des autres doivent être rétribuées à leur juste valeur.

Un comportement solidaire est bénéfique à la cohésion sociale à l'intérieur des espaces. Le développement territorial doit donc préserver et encourager les conditions favorisant la solidarité, telles que la participation équitable à la vie en société, par exemple en rendant possible du point de vue territorial un accès aux logements et aux prestations de services.

Objectif La Suisse développe des formes de coopération pragmatiques et efficaces à l'échelon de ses espaces économiques et de ses cadres de vie. Des partenariats contribuent à resserrer les liens de solidarité entre ses différents types de territoires, notamment entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Les instances impliquées développent de nouvelles approches qui leur permettent de procéder à une péréquation réciproque des charges et des avantages. Le développement territorial visé favorise la cohésion sociale.



Vals /GR
Lienschboda **Un pont vers Vals**

Le village de Vals a inauguré en juin 2010 son nouveau pont. Celui-ci ne sert pas qu'à passer d'un côté à l'autre, il protège aussi des crues. Des dalles de quartzite de Vals, maintenus par des éléments de béton, forment l'arche du pont. Le quartzite provient d'une carrière située aux abords du village et a été extrait par une entreprise locale. Cette même entreprise avait déjà fourni la roche utilisée pour les thermes de Peter Zumthor à Vals et pour la Place fédérale à Berne. A Vals est exploitée la célèbre source d'eau minérale du même nom. Une centrale hydraulique en montagne produit de l'électricité ; ses bains thermaux, son domaine skiable et son paysage valent à cette localité isolée d'attirer les touristes.

Pour un développement territorial durable de la Suisse

Les **sept stratégies** générales évoquées ci-après découlent des cinq objectifs généraux ; elles forment le cadre de référence pour le développement territorial durable de la Suisse.

3.1

Encourager les collaborations et les partenariats

Renforcer les forces et renoncer à vouloir « de tout partout »

Les régions suisses se distinguent par leur exceptionnelle diversité. Toutefois, à long terme, le pays ne peut pas s'offrir d'avoir « de tout partout ». Une telle stratégie conduirait même à la perte de cette diversité et de la qualité de vie qui en découle. Il s'agit donc plutôt d'identifier les forces et les particularités de chacune des régions, puis de les encourager spécifiquement.

Renforcer les coopérations à l'intérieur des espaces fonctionnels

Les défis futurs ne pourront plus être relevés dans le seul cadre institutionnel existant. Les coopérations dans des espaces fonctionnels devront donc être étendues et renforcées à plusieurs niveaux :

- Les coopérations récemment mises en place dans les agglomérations et dans les régions rurales sont à développer et à renforcer.
- Il s'agit également de renforcer la collaboration et, partant, la solidarité et la complémentarité entre villes et campagne par la création de plates-formes et de projets concrets communs.
- Des coopérations à grande échelle devront être mises en place, notamment dans et entre les réseaux de villes, les espaces métropolitains ou la région de la ville fédérale.

Encourager les coopérations transfrontalières (carte n° 1)

Les régions frontalières sont des régions à potentiel élevé du fait des différents systèmes, cultures et dynamiques qui s'y côtoient. Il s'agit de mettre en place, dans ces contextes transfrontaliers, des formes de coopération durables, aptes à répondre aux défis selon une approche orientée vers les résultats, à renforcer l'identité et à produire des avantages tangibles pour la population.

Planifier en termes de territoires d'action
(carte n° 1)

Pour tenir compte de l'importance croissante des espaces fonctionnels, le Projet de territoire Suisse propose de procéder à une approche différenciée du développement territorial, en intervenant au niveau d'espaces appelés territoires d'action et capables de dépasser les frontières cantonales et nationales. Le Projet propose douze entités de ce type (chapitre 4).

Il s'agit de mettre en place des formes de coopération qui dépassent les frontières institutionnelles. De telles coopérations sont indispensables pour maintenir les qualités qui font l'attrait de la Suisse à long terme. Lorsque ces formes de coopérations existent, elles doivent être développées. Et elles doivent être créées là où elles s'avèrent nécessaires.

3.2

Maintenir la compétitivité par un développement territorial polycentrique

Renforcer la position internationale
(carte n° 1)

Le rayonnement international des espaces métropolitains, de la région de la ville fédérale et des centres touristiques alpins doit être promu en fonction des forces spécifiques de chacun de ces types d'espaces. Il s'agit en particulier d'y conserver et d'y améliorer la qualité de vie, qui est supérieure à la moyenne internationale.

Constituer des réseaux de villes et les profiler
(carte n° 1)

Les villes et les agglomérations qui entretiennent d'étroites relations fonctionnelles se constituent en réseaux de villes. De plus, afin de mieux se positionner sur le plan national et international, les agglomérations concernées examinent les possibilités de créer des réseaux et des synergies surtout dans les domaines de la formation, du tourisme, des transports, de l'administration, des centres de compétences économiques, de la culture et des installations de loisirs. Une telle mise en commun des ressources peut par exemple déboucher sur une collaboration suprarégionale dans le domaine des institutions culturelles et des installations sportives.

Concentrer le développement économique sur les centres ruraux
(carte n° 1)

Les centres ruraux sont appelés à conserver leur rôle clé pour le développement économique et pour la desserte de base des espaces ruraux, et à maintenir leur pouvoir d'attraction sur les localités environnantes. C'est donc en priorité dans ces centres qu'il s'agit de concentrer les potentiels de développement économique et les services supracommunaux des régions rurales.

Élaborer des scénarios alternatifs au mitage du territoire

Un développement des espaces ruraux axé exclusivement sur la fonction d'habitation entraîne un étalement urbain indésirable, surtout à proximité des agglomérations. Il importe donc de mettre en place des stratégies qui tirent profit des atouts et des particularités de chacun des territoires, et qui proposent sur le plan économique des solutions alternatives valables à un développement basé uniquement sur la construction de logements. Il s'agit en particulier de privilégier les sites industriels et les centres de services ruraux bénéficiant d'une bonne desserte comme pôle de développement prioritaire.

La Suisse renforce sa structure polycentrique. Elle reconnaît l'importance économique primordiale des espaces métropolitains et de la région de la ville fédérale, qui forment les cœurs d'un réseau constitué de villes de petite et de moyenne dimension et de centres ruraux.

Carte n° 1
Reste compétitif, favoriser la cohésion et encourager les partenariats en maintenant un développement territorial polycentrique

Planifier en termes de territoires d'action; favoriser les coopérations dans les espaces fonctionnels



Espaces métropolitains: Zurich, Bâle, Bassin lémanique



Région de la ville fédérale



Territoires d'action marqués par des villes de petite et de moyenne dimension



Territoires d'action à caractère alpin

Renforcer la position au plan international, maintenir l'excellente qualité de vie malgré la croissance



Centres des grandes villes



Centres touristiques alpins avec/sans localité centrale

Créer ou développer les réseaux de villes, tirer profit des synergies possibles, valoriser les atouts, collaborer au sein des agglomérations



Réseaux de villes au sein de territoires d'action à caractère métropolitain



Réseaux de villes au sein de territoires d'action marqués par des villes petites et moyennes



Centres de petite et de moyenne dimension



Agglomérations

Concentrer le développement économique et les services supracommunaux dans les centres ruraux

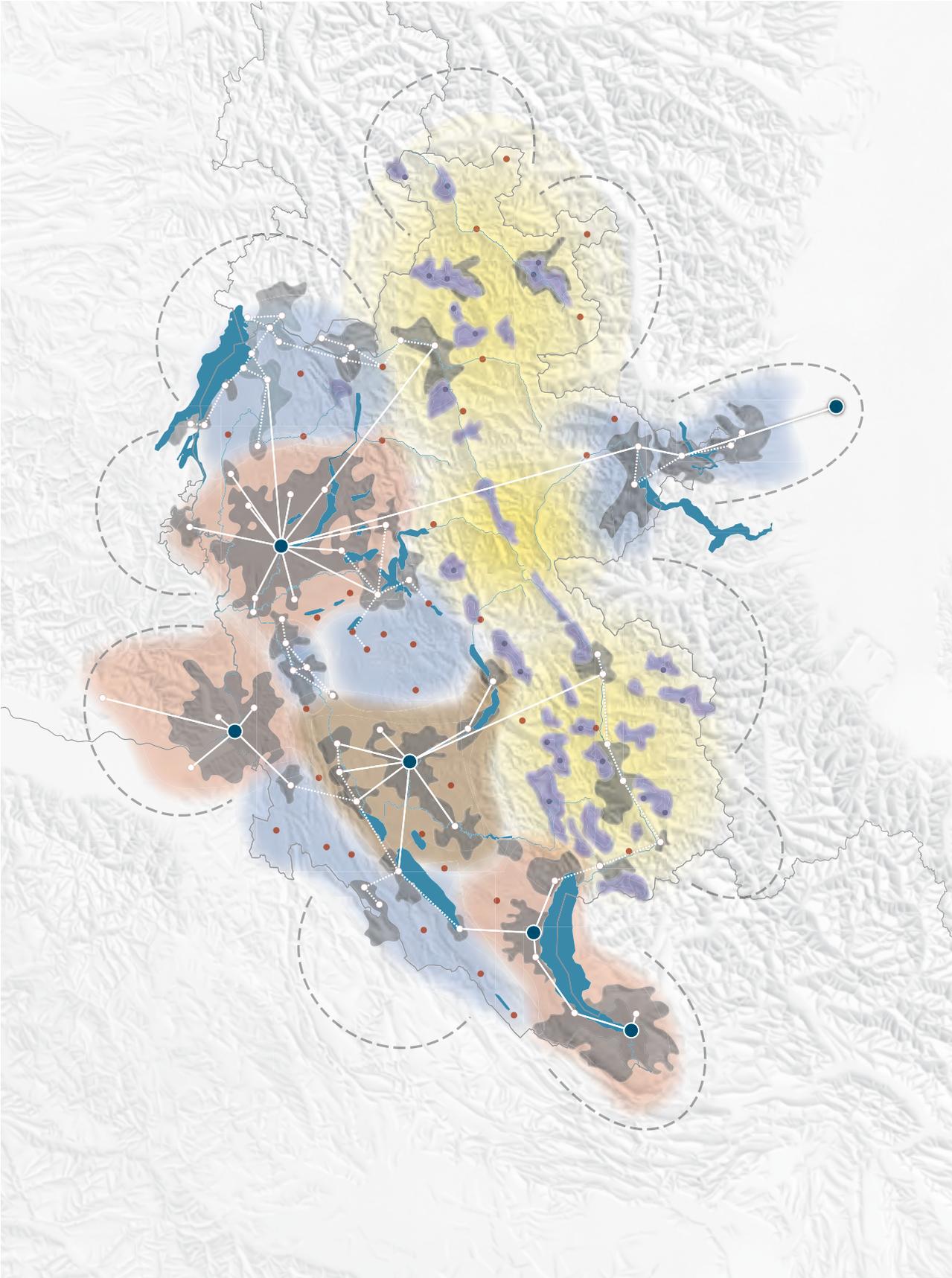


Centres ruraux

Encourager les coopérations transfrontalières



Espaces transfrontaliers



Sources: Office fédéral de topographie, Office fédéral de la statistique, GEOSTAT

3.3

Développer durablement les territoires urbanisés

Concentrer le développement urbain dans les cœurs urbains (carte n° 2)

Dans les agglomérations, il s'agit de concentrer la pression urbaine sur les cœurs urbains. Les villes, les communes et les cantons y proposent des espaces attrayants pour l'emploi et le logement. Les densifications doivent être mises en œuvre de telle sorte qu'elles ne portent pas atteinte à la qualité de vie. Outre le développement du tissu bâti vers l'intérieur, il s'agit d'examiner l'opportunité d'aménager de nouvelles zones constructibles. Parallèlement, des espaces libres suffisants devront être conservés ou revalorisés dans l'espace urbain et la mixité sociale et fonctionnelle devra elle aussi être préservée.

Limiter le développement urbain dans les espaces périurbains (carte n° 2)

Les espaces ceinturant les cœurs urbains, situés dans une agglomération ou dans son voisinage immédiat (espaces périurbains), doivent être revalorisés et l'extension de l'urbanisation doit y être contenue. Les villes, les communes et les cantons renforcent les centres des localités, activent la mise en valeur des réserves d'utilisation internes et assurent la requalification des espaces libres et des rues par des mesures architecturales et d'aménagement. L'essor modéré des constructions contribuera à la mixité sociale et générationnelle de la population, ainsi qu'au développement de l'économie locale et régionale. De nouvelles zones à bâtir à large échelle demeurent l'exception, tandis que des remaniements parcellaires à petite échelle sont à examiner. Des zones agricoles de grande superficie sont à préserver.

Concentrer l'urbanisation à l'intérieur des centres ruraux et dans les centres des localités (carte n° 2)

Dans l'espace rural, le développement urbain devra se concentrer sur les centres ruraux et les centres des localités. Ce faisant, il faudra veiller à leur revitalisation et à une densité adéquate des constructions. La rénovation des centres des localités contribue de manière significative à ce que la tendance à l'extension des zones à bâtir dans l'espace rural et à la diffusion de l'urbanisation au milieu des champs demeure l'exception.

Guider la construction de résidences secondaires dans les centres touristiques (carte n° 2)

Dans les centres touristiques et dans les communes environnantes, la gestion des résidences secondaires doit être réglée au plan supracommunal, afin d'endiguer la construction de nouvelles résidences secondaires non exploitées (« lits froids ») et d'accroître le nombre des « lits chauds ». Il convient par ailleurs de réserver pour la population autochtone des possibilités de logement en quantités suffisantes, financièrement abordables et adéquatement situées (p.ex. dans les centres des localités). De nouvelles zones à bâtir à large échelle demeurent l'exception, tandis que des remaniements parcellaires à petite échelle sont à étudier.

Assurer la coordination transfrontalière du développement de l'urbanisation (carte n° 2)

Dans les espaces urbanisés transfrontaliers, le développement urbain doit être coordonné sur la base d'une stratégie territoriale transfrontalière commune. Le système de transports et le développement urbain doivent également être coordonnés entre eux.

Coordonner le développement urbain et la desserte en transports publics

Le développement urbain prend en compte les capacités du réseau de transports existant. La densité des constructions et les utilisations possibles des zones à bâtir sont déterminées en fonction de la qualité de la desserte par les transports publics et par la mobilité douce. Les cantons, les villes et les communes définissent des pôles de développement urbain qui bénéficient d'une bonne à très bonne desserte par les transports publics et la mobilité douce.

Accroître la fluidité du marché des terrains à bâtir et activer la conversion de friches industrielles

Des mesures ciblées doivent être mises en place pour empêcher la thésaurisation de terrains à bâtir et assurer l'alimentation du marché foncier. Une gestion efficace des surfaces permet de veiller à une utilisation mesurée des réserves d'utilisation. Il s'agit notamment de faire avancer la reconversion de friches industrielles.

Promouvoir un développement durable des quartiers et des localités

Il s'agit de veiller à une bonne qualité de vie dans les localités et dans les quartiers. Outre les aspects urbanistiques et architecturaux, il convient, à cet effet, de prendre en compte également les aspects sociétaux, l'intégration, la dimension sécuritaire, ainsi que les transports et l'environnement, de même que les exigences en termes d'efficacité énergétique des constructions et des formes d'urbanisation.

Proposer une offre de logements suffisante, équilibrée et financièrement abordable

Il convient de réserver suffisamment de place pour des logements dans les espaces urbains à densifier, et tout particulièrement dans les zones économiques dynamiques, connaissant un accroissement démographique. Pour pallier les pénuries dans certains segments du marché et pour prévenir la ségrégation sociale, l'offre de logements doit être la plus équilibrée possible entre les différents secteurs des villes et des communes, mais aussi entre les différentes localités. Les villes, les communes et les cantons concernés élaborent donc des stratégies suprarégionales en vue de favoriser un tel développement de l'habitat, qui intègrent les principes de l'économie de marché et misent sur la collaboration.

Assurer la protection contre les dangers naturels

L'aménagement du territoire tient compte des risques dus aux dangers naturels. Par une gestion rationnelle et efficace des risques, il évite l'accroissement du potentiel de dangers et les risques non gérables.

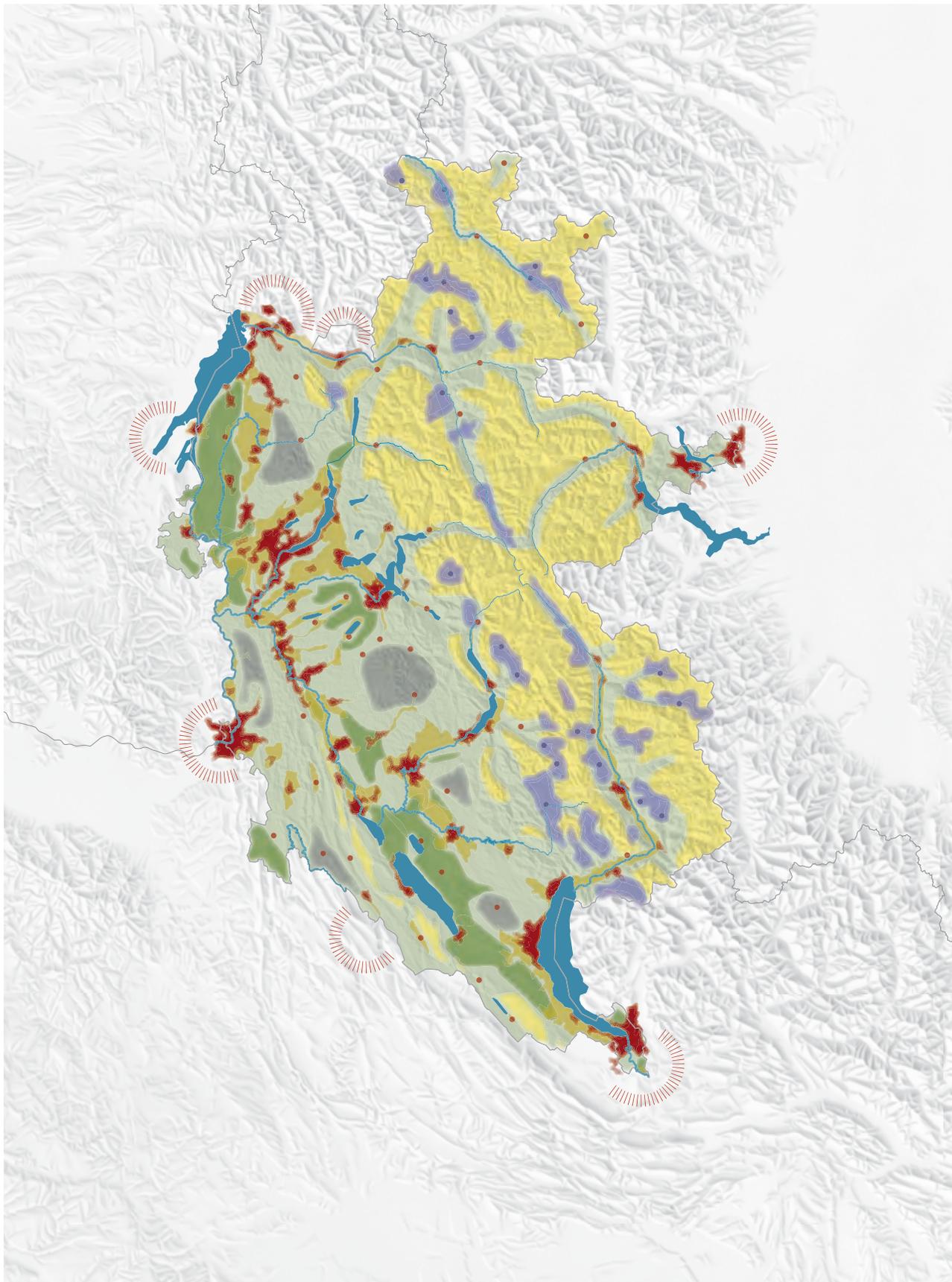
Préserver et développer le patrimoine architectural

Le patrimoine culturel et les témoins d'un urbanisme et d'une architecture de qualité doivent être entretenus et valorisés en leur qualité de facteurs d'identification et d'atouts touristiques. L'aménagement du territoire contribue à préserver l'intégrité quantitative de ce patrimoine à long terme, tout en permettant son développement qualitatif. Lorsque des intérêts économiques et un usage intensif compromettent la préservation du patrimoine, une pesée des intérêts attentive doit être effectuée entre la vocation d'utilisation et la protection.

Le développement des territoires urbanisés se concentre dans les cœurs urbains, les réserves d'utilisation internes des espaces périurbains, les centres ruraux et les centres des localités. L'aménagement du territoire respecte le patrimoine culturel existant. La densification doit encourager les qualités urbaines, notamment les espaces verts, les places publiques ainsi que la mixité fonctionnelle et sociale.

Carte n° 2
Développer durablement le tissu bâti existant en préservant la diversité paysagère

-  Orienter le développement urbain vers les espaces urbains à densifier, revaloriser les espaces libres
Cœurs urbains
-  Limiter l'urbanisation du territoire, aménager et revaloriser les paysages urbanisés selon une vision intégrée
Espaces périurbains
-  Promouvoir une agriculture multifonctionnelle, limiter le développement de l'urbanisation
Grands espaces agricoles
-  Conserver l'identité des paysages avec leurs petites entités urbanisées
Grands paysages de collines
-  Développer le tourisme en préservant les ressources paysagères, favoriser le développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti
Centres touristiques alpins avec/sans localité centrale
-  Dans les espaces ruraux, favoriser le développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti
Centres ruraux
-  Trouver un équilibre entre exploitation et protection
Grands espaces naturels
-  Favoriser la diversité paysagère, revaloriser les centres des localités
Paysages ruraux
-  Exploiter le potentiel des paysages lacustres et fluviaux
Paysages lacustres et fluviaux
-  Coordonner le développement de l'urbanisation au niveau transfrontalier
Espaces urbanisés transfrontaliers



3.4

Préserver l'atout de la diversité paysagère

Intégrer systématiquement le paysage dans les planifications

La valeur du paysage – diversité, spécificité, importance agricole et potentiel de revalorisation – doit systématiquement être prise en compte dans les décisions qui ont une incidence spatiale. Les instances responsables de la planification identifient les éventuels conflits de manière transparente (p.ex. lors de projets de développement urbain, touristiques, d'approvisionnement énergétique ou de transports), puis assurent leur résolution au moyen d'une pesée d'intérêts globale, suprarégionale et intersectorielle.

Exploiter les paysages protégés selon un mode durable

Pour que les paysages exceptionnels et protégés demeurent, leur exploitation doit intervenir selon un mode durable. L'encouragement des parcs d'importance nationale et la revalorisation des zones qui figurent à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale constituent deux démarches efficaces. La Suisse a par ailleurs une responsabilité face à la communauté internationale dans la mesure où elle abrite trois sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (région de Jungfrau-Aletsch, Monte San Giorgio, haut lieu tectonique Sardona) et deux réserves de biosphère de l'UNESCO (Parc national, Entlebuch).

Aménager des espaces de délasserement de proximité dans les paysages urbanisés (carte n° 2)

Les paysages des espaces périurbains doivent être aménagés de manière à former une entité paysagère perceptible, qui se distingue par des qualités paysagères intrinsèques. Les espaces de délasserement de proximité situés dans les espaces urbains ou qui en sont proches doivent être revalorisés. Ils permettent de combler les besoins de la population en termes de sport, de loisirs, de contact avec la nature ; de plus, ils fournissent un apport essentiel à la biodiversité et au climat du milieu urbain. Les parcs d'agglomération permettent de maintenir et de valoriser les espaces naturels et les espaces libres à l'intérieur et autour des espaces urbains, selon une approche intégrée et indépendante des frontières.

Préserver les spécificités des paysages ruraux traditionnels (carte n° 2)

La diversité des paysages ruraux dans les Préalpes, le Jura et sur le Plateau doit être encouragée. Dans les paysages ruraux traditionnels tels que les paysages en terrasses des Alpes centrales et méridionales, ainsi que dans les sites marqués par des voies historiques, il convient de prévoir des modes d'exploitation touristiques, agricoles et forestiers qui respectent ces particularités.

Entretenir et développer la diversité des grands paysages de collines (carte n° 2)

Sur le Plateau et dans le Jura, dans les régions aux paysages de collines de grande étendue, la diversité des paysages et de l'identité culturelle est à préserver et à entretenir. Dans ce type de paysages, l'habitat doit conserver sa structure de petites entités urbanisées.

Réserver de la place pour la biodiversité

La biodiversité doit être maintenue et encouragée. L'aménagement du territoire fournit une contribution essentielle au maintien de la biodiversité en Suisse et à sa mise en réseau au niveau européen. Il s'agit par conséquent d'aménager des biotopes en quantité suffisante, de bonne qualité et reliés entre eux, de réserver suffisamment de place au réseau des cours d'eau, de prévoir des espaces permettant le maintien de la dynamique naturelle, d'aménager des espaces libres ainsi que des biotopes reliés entre eux dans le tissu bâti. La fonctionnalité des corridors de mise en réseau pour les animaux sauvages doit être maintenue à long terme.

Coordonner les multiples usages de la forêt

La préservation et la valorisation des espaces forestiers, multiples et reliés à leur milieu environnant, constitue une tâche importante, en particulier dans les régions qui subissent une exploitation intensive. Les divers usages écologiques, économiques et sociaux de la forêt doivent être coordonnés.

Conserver les espaces à dominante agricole de grande étendue et les aménager de manière multifonctionnelle

(carte n° 2)

Pour assurer la sécurité alimentaire du pays à long terme, il convient de préserver l'intégrité des territoires consacrés à l'agriculture. La protection des sols arables de très bonne qualité et tout particulièrement des surfaces d'assolement constitue une priorité à cet égard, tout comme la promotion d'une agriculture multifonctionnelle et durable. Une telle agriculture veille à diversifier sa production et à assurer une mise en réseau et une valorisation écologique rigoureuse. Elle sert également d'espace de délasserement de proximité, contribue à préserver le paysage et favorise la biodiversité.

Exploiter le potentiel des paysages lacustres et fluviaux

(carte n° 2)

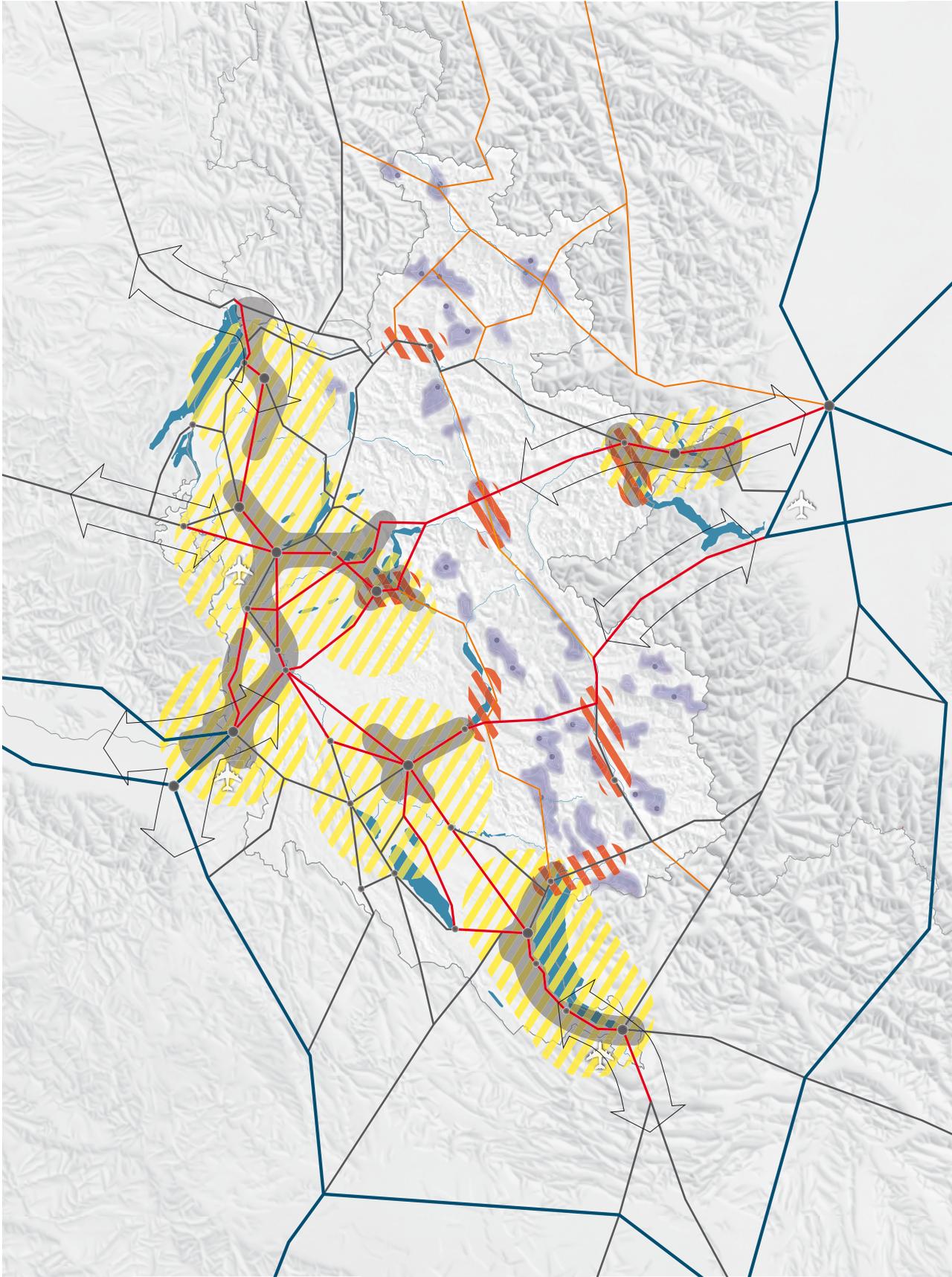
Les paysages lacustres et fluviaux doivent être revalorisés en tant qu'espaces naturels, lieux de détente de proximité et lieux d'habitation, ainsi qu'en tant que réservoirs d'eau potable; les parties qui s'y prêtent doivent être rendues accessibles. Pour qu'ils puissent remplir ces fonctions, les plans d'eau et les cours d'eau doivent se voir réserver suffisamment d'espace. Il convient d'exploiter les synergies possibles avec les mesures de protection contre les crues et avec l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Assurer l'équilibre entre exploitation et protection dans les grands espaces naturels

(carte n° 2)

Compte tenu de la responsabilité particulière qui revient à la Suisse pour ses paysages naturels de grande envergure dans les Alpes et dans le Jura, mais aussi compte tenu des importants intérêts économiques, agricoles et touristiques en jeu, il est nécessaire de trouver un équilibre entre utilisation et protection: les utilisations intensives sont à confiner dans des sites à proximité des centres touristiques alpins. Il s'agit de trouver un compromis entre les exigences de la protection de grands paysages naturels et la pression exercée par la société des loisirs. Le rôle joué par l'économie alpestre (ainsi que par l'agriculture de montagne) pour l'entretien et l'exploitation des paysages ruraux doit être reconnu. De plus, il s'agit de favoriser les synergies avec l'économie et le tourisme.

La diversité paysagère doit être reconnue comme une qualité intrinsèque, à intégrer dans la planification. Les paysages ruraux doivent être aménagés de manière à conserver leur identité. Dans les territoires urbanisés et dans leur voisinage immédiat, il convient de réserver des zones de détente de proximité. Les paysages fluviaux et lacustres doivent être conservés en tant qu'espaces naturels, en partie accessibles pour servir d'aires de détente de proximité. De grands espaces à dominante agricole sont maintenus pour assurer la sécurité alimentaire du pays et pour conserver la vocation multifonctionnelle de l'agriculture. Un équilibre doit être établi entre la protection et l'utilisation des grands paysages naturels.



-  Optimiser les réseaux de transports régionaux urbains (RER) Réseaux RER
-  Améliorer l'intégration au réseau de transports européen et international Liaisns prioritaires avec les magistrales européennes (rail et route)
-  Aéroports d'importance nationale
-  Magistrales européennes (rail et route)
-  Améliorer les liaisons entre les centres Centres principaux et autres centres des agglomérations
-  Corridors ouest-est et nord-sud (rail et route)
-  Autres liaisons nationales et internationales (rail et route)
-  Trouver des réponses aux conflits apparaissant dans les nœuds et corridors de transports dont les limites de capacités sont atteintes Zones de conflit entre trafic de transit, liaisons nationales et desserte régionale (rail et route)
-  Assurer la desserte des centres touristiques Nœuds de transbordement touristique
-  Centres touristiques alpins avec/sans localité centrale
-  Liaisons intra-alpines (rail et route)

3.5

Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial

Allier développement du système de transports et développement territorial

Le développement territorial exploite de manière optimale les avantages qui résultent des réseaux routier et ferroviaire ainsi que des aéroports existants. Les pôles de développement sont définis dans des sites bien desservis par les transports publics. Lors du choix du site d'implantation pour des installations à forte fréquentation, il faut veiller à ce que ces installations ne compromettent pas la fonctionnalité des infrastructures de transport existantes et qu'elles ne requièrent pas de les élargir ou de les reconstruire. Pour éviter que l'aménagement des infrastructures de transport et les améliorations de l'exploitation ne favorisent une nouvelle extension de l'urbanisation, des dispositions sont prises pour ne pas rendre plus attrayantes les liaisons entre les centres et les régions périurbaines. Les infrastructures doivent être conçues de manière à minimiser leur impact sur le paysage. Toutes ces démarches doivent par ailleurs tenir compte des effets indirects, notamment dans les domaines de la consommation d'énergie, de l'environnement et des finances.

Combiner les modes de transport en fonction de leurs atouts respectifs

Les modes de transport de voyageurs et de marchandises doivent être combinés de manière optimale pour accroître leur efficacité réciproque. La fonction de distribution à grande échelle dévolue au réseau routier doit être maintenue. Les conditions doivent être aménagées pour accroître la part des transports publics et de la mobilité douce de même que d'autres moyens de transports efficaces en termes d'utilisation de l'espace et de consommation énergétique, en priorité dans les pôles d'urbanisation. Les connexions entre les différents réseaux d'importance nationale ou régionale doivent être assurées.

Exploiter les potentialités des infrastructures existantes

Afin d'assurer la fonctionnalité du réseau du système de transport, la priorité va d'abord à une exploitation optimale des infrastructures existantes avant d'envisager un élargissement des infrastructures existantes ou la construction d'infrastructures nouvelles. Il s'agit en particulier d'assurer la transparence au niveau de la vérité des coûts et de recourir aux instruments de pilotage et d'incitation de l'économie de marché.

Améliorer le raccordement au niveau européen (cartes n° 3 et 4)

Il s'agit aussi de mieux raccorder la Suisse au réseau de transports européen et international, notamment en améliorant le raccordement de la Suisse aux magistrales européennes du rail et de la route. Il faut tenir compte du fait que l'Europe met la priorité sur la promotion du réseau ferroviaire à grande vitesse plutôt que sur le trafic aérien. La place des trois aéroports nationaux de Zurich-Kloten, Genève-Cointrin et Bâle-Mulhouse dans le trafic international doit être maintenue.

Maintenir la qualité des liaisons de transports entre les centres et l'améliorer de manière ciblée (carte n° 3)

La qualité des liaisons entre les centres suisses, qui est déjà excellente, doit être maintenue et améliorée de manière ciblée dans la mesure de l'économiquement viable. La priorité sera accordée aux axes est-ouest et nord-sud. Les parts de trafic respectives des transports individuels motorisés et des transports publics seront définies en fonction des avantages relatifs offerts par chacun des modes de transport.

Optimiser les systèmes de RER (carte n° 3)

Les systèmes de réseaux de transports régionaux urbains (RER) existants devront être optimisés progressivement. Les liaisons entre les centres et la densification de l'offre dans les cœurs urbains auront la priorité sur l'agrandissement du périmètre desservi. Afin de prévenir le mitage supplémentaire du territoire, il convient de coordonner les aménagements des lignes de RER (infrastructures ou offre) et la concentration du développement urbain autour des haltes de RER.

Répondre aux conflits entre trafic de transit, liaisons nationales et desserte régionale
(carte n° 3)

Lorsque des nœuds et des corridors de transports sont saturés, lorsque les capacités ne répondent plus aux diverses exigences et lorsque des conflits surviennent entre trafic de transit, trafic national et trafic régional, la Confédération, les cantons, les villes et les communes cherchent une solution en commun, en tenant compte de tous les modes de transport disponibles et en considérant les retombées négatives, en particulier la pollution et le bruit.

Assurer la desserte des centres touristiques
(carte n° 3)

Les centres touristiques dépendent de chaînes de transport efficaces qui les relient aux réseaux de transports internationaux. Ces chaînes demandent à être optimisées en vue de garantir aux hôtes un accès facilité aux centres touristiques, par des moyens de transport ayant un impact minime sur le territoire et sur la consommation d'énergie.

Maintenir la desserte des espaces ruraux

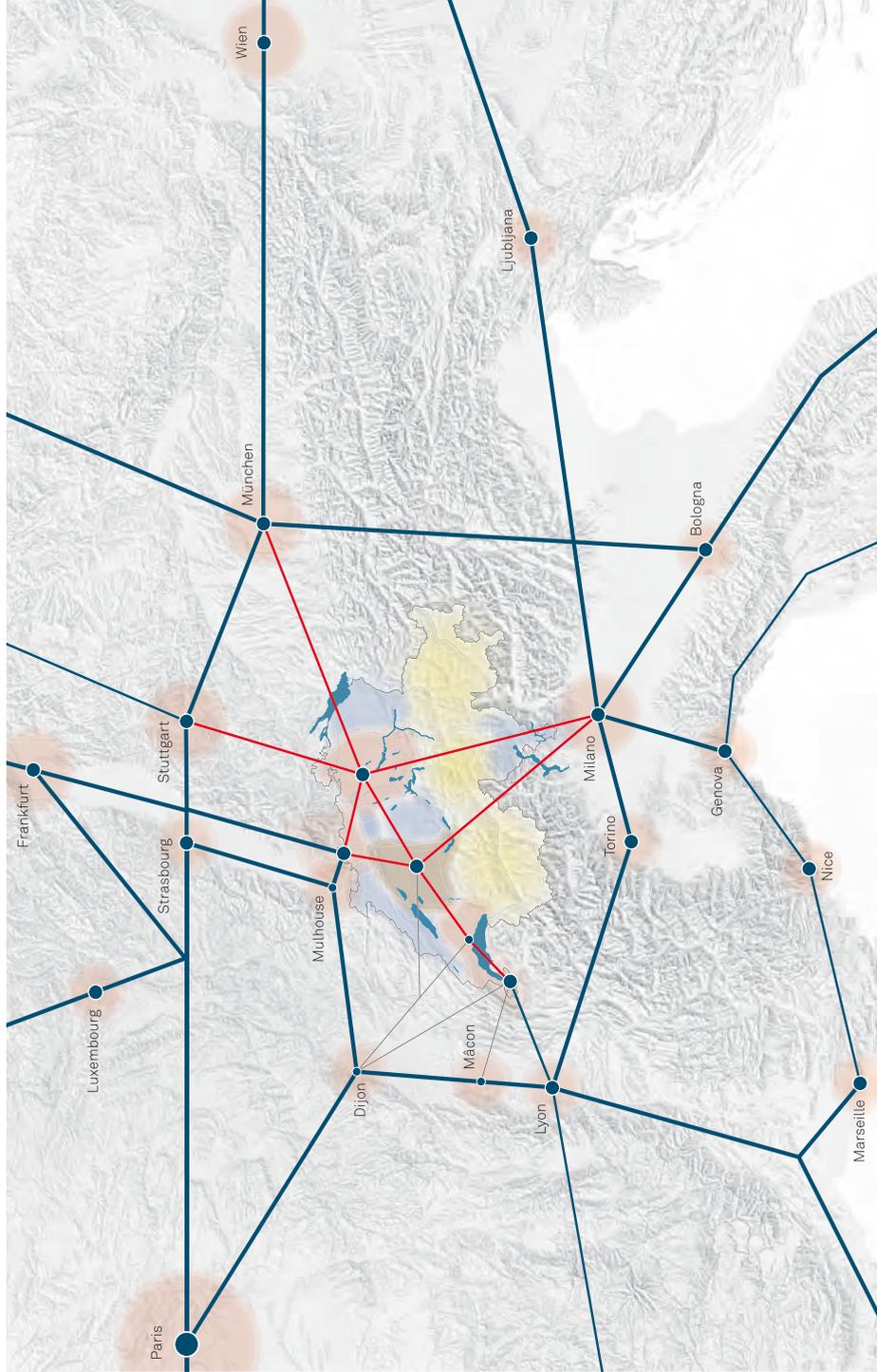
Il convient de maintenir une desserte adéquate des centres ruraux et des régions avoisinantes en améliorant les relais entre les chaînes de transports et en tenant compte de tous les modes de transport disponibles. Il s'agit notamment d'assurer la liaison par les transports publics entre les centres ruraux et les cœurs urbains proches. Par ailleurs, une desserte suffisante des lieux environnants doit être garantie depuis les centres ruraux.

Aménager des plates-formes logistiques pour le trafic marchandises

Sur les axes de transit est-ouest et nord-sud, ainsi qu'en marge des cœurs urbains, il s'agit de créer les conditions spatiales nécessaires à l'installation de plates-formes logistiques performantes pour le transbordement des marchandises. Il s'agit également de développer des approches novatrices pour la distribution capillaire des marchandises par la route.

Le développement du système de transport mise en priorité sur l'optimisation des chaînes de transport existantes. L'utilisation optimale des infrastructures de transport en place et le transbordement facilité entre les différents modes de transport ont la priorité sur la construction d'infrastructures nouvelles. Le développement de l'urbanisation est étroitement lié à celui des transports publics : les constructions se concentreront désormais autour des zones qui sont déjà bien desservies par les transports publics.

Carte n° 4
 (configuration actuelle)
Suisse-Europe
Raccordement à l'espace européen



- Magistralles européennes (rail et route)
- Liaisons internationales importantes (rail et route)
- Autres liaisons nationales et internationales (rail et route)
- Corridors ouest-est et nord-sud (rail et route)
- Métropoles globales
- Regions urbaines d'importance européenne
- Nœuds suprarégionaux
- Espaces métropolitains : Zurich, Bâle, Bassin lémanique
- Region de la ville fédérale
- Territoires d'action marqués par des villes de petite et de moyenne dimension
- Territoires d'action à caractère alpin

3.6

Coordonner l'approvisionnement énergétique et le développement territorial

Aménager les conditions spatiales qui permettent une consommation d'énergie rationnelle

La mesure la plus importante qui permettra d'assurer l'approvisionnement énergétique futur consiste à utiliser l'énergie avec modération. L'aménagement du territoire a pour mission de créer les conditions favorables à une utilisation rationnelle de l'énergie, par exemple en misant sur une urbanisation compacte, en minimisant les distances de déplacement et en proposant des terrains pour ériger des infrastructures énergétiques.

Développer les énergies renouvelables

L'énergie hydraulique, principale source d'énergie renouvelable du pays pour l'approvisionnement en électricité, doit faire l'objet d'un développement modéré. La part des autres énergies renouvelables doit être développée de manière à assurer une palette d'énergies diversifiées et efficaces pour produire de l'électricité, pour chauffer et pour se déplacer. Il s'agit de valoriser dûment leur rôle de facteur économique déterminant dans de nombreux espaces ruraux.

Créer des conditions spatiales propices aux énergies renouvelables

Le rôle de l'aménagement du territoire dans le contexte de la production d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, biomasse, etc.) doit être inscrit dans les plans directeurs et sectoriels, en tenant compte des exigences de la protection du paysage et de l'environnement. Les sites de production de certaines de ces énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne, doivent être définis concrètement. Cette règle vaut aussi pour le développement de l'énergie hydraulique.

Créer les conditions nécessaires à un approvisionnement énergétique efficace

L'infrastructure énergétique a pour tâche d'assurer un approvisionnement énergétique suffisant et sûr. Cette infrastructure comprend aussi bien les sites de production (tels que les centrales hydrauliques) que les réseaux de distribution entre sites de production et consommateurs (tels que les lignes de transmission, le réseau gazier) et le traitement des déchets. L'aménagement du territoire contribue à créer les conditions qui permettent d'assurer un approvisionnement énergétique efficace.

L'aménagement du territoire crée les conditions nécessaires pour une utilisation rationnelle de l'énergie, en favorisant des formes d'urbanisation compactes et en permettant aux voies de transport de l'énergie d'emprunter des trajectoires efficaces. Les principales conditions territoriales requises pour la production d'énergies de substitution sont inscrites dans les plans directeurs et dans les plans sectoriels.

3.7

Coordonner le Projet de territoire Suisse avec les visions du développement territorial européen

Renforcer la position internationale de la Suisse par des mesures de coordination

La Suisse jouit d'un attrait considérable dans le monde entier. De par sa situation centrale en Europe, elle bénéficie d'une accessibilité excellente, et de plus, elle se distingue par la qualité de ses infrastructures et de son système de formation. Il s'agira de maintenir et de renforcer ces atouts, notamment en poursuivant les efforts de coordination transfrontalière et européenne aux niveaux national et régional.

Élaborer des lignes directrices transfrontalières (carte n° 1)

La Suisse participe déjà à des programmes de coopération transfrontalière, afin de s'impliquer d'avantage dans l'élaboration de projets et de lignes directrices transfrontalières et intersectoriels. La participation aux projets ESPON (European Spatial Planning Observation Network), qui mettent en lumière les développements territoriaux en cours, constitue une étape déterminante dans ce sens.

Tirer parti de la situation frontalière (carte n° 1)

Par ailleurs, l'intensification de ces collaborations doit désormais permettre aux régions concernées de mieux tirer parti de leur situation frontalière. L'élaboration de plans de développement et de projets concrets doit par ailleurs permettre d'atteindre une meilleure coordination des activités à incidence spatiale. La Suisse est appelée à entretenir des relations transfrontalières dans des contextes géographiques et culturels très variables, allant de régions très urbanisées à des vallées alpines peu peuplées.

Assurer la coordination avec l'Europe

L'ancrage européen de la Suisse doit continuer d'être encouragé et renforcé. La Suisse participe activement au débat sur la cohésion territoriale en Europe et à sa mise en œuvre, une tâche communautaire explicitement mentionnée dans le traité de Lisbonne.

Coordonner le Projet de territoire Suisse avec les visions de développement des pays voisins

Le Projet de territoire Suisse est compatible avec les dispositions du Schéma de développement de l'espace communautaire de 1999, auquel la Suisse a collaboré, de même qu'avec l'Agenda territorial et la Charte de Leipzig (2007). Lors des travaux futurs de mise en œuvre du Projet de territoire Suisse, il faudra veiller à sa cohérence avec les dispositions des pays voisins : pour l'Allemagne, le document « Perspectives de développement de 2006 » (« Räumliche Entwicklungsperspektiven 2006 »), pour l'Autriche le projet de développement territorial en cours d'élaboration (« Österreichisches Entwicklungskonzept, Raum für alle – ÖREK 2011 »). Il convient de tenir compte également des travaux en cours en France et en Italie, ainsi que dans les régions avoisinantes.

Les acteurs du développement territorial régional et national en Suisse coordonnent leurs visions avec celles qui ont cours dans les pays européens. Ils élaborent des lignes directrices transfrontalières. Les régions frontalières tirent mieux profit de leur situation géographique grâce à une meilleure coordination.

Pour un renforcement des territoires d'action

Les territoires d'action : relever ensemble les défis communs à l'échelle des espaces fonctionnels
(carte n° 1)

Les cadres de vie et les espaces économiques dans lesquels nous évoluons coïncident de moins en moins avec les structures politiques et administratives. En même temps, des espaces marqués par des flux réguliers de déplacements, liant les localités qui les composent aux plans économique, social, et culturel, appelés ici territoires fonctionnels, gagnent sans cesse en importance. De nombreuses compétences restent en main des cantons et des communes. Pourtant, il existe désormais toujours plus de défis auxquels seules des collaborations dépassant le cadre des frontières communales, cantonales et nationales pourront apporter des réponses.

Douze territoires d'action

Afin de tenir compte de cette évolution, le Projet de territoire Suisse propose d'identifier douze territoires d'action. Ces territoires d'action se répartissent entre les territoires d'action à caractère métropolitain, les territoires d'action des villes de petite et de moyenne dimension et les territoires d'action à caractère alpin. Ils constituent de grandes unités fonctionnelles, composées de régions d'une certaine étendue et dotée d'une certaine cohésion, étroitement interdépendantes les unes avec les autres du point de vue spatial, voire politique. Les régions d'un même territoire d'action se caractérisent par des situations et des défis comparables, bien que certaines parties puissent, en plus, avoir à affronter des défis spécifiques.

Des composantes tant rurales qu'urbaines

Chaque territoire d'action comporte des parties aussi bien rurales qu'urbaines et chacun est marqué par des infrastructures spécifiques (transports, communication, énergie) et par la diversité paysagère (paysages urbanisés, lacustres, fluviaux, paysages de collines, de moyenne ou de haute montagne).

Pas de délimitation stricte

Les territoires d'action n'obéissent pas à une délimitation stricte. Ils peuvent aussi se chevaucher, si bien qu'une région peut appartenir à deux territoires d'action différents. Les acteurs de ces territoires doivent veiller à intégrer à leurs projets les régions situées à cheval entre deux territoires d'action, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Des espaces de coopération transfrontalière

Outre les territoires d'action décrits, le Projet de territoire Suisse définit des espaces de coopération transfrontalière. Ils permettent de tenir compte de l'importance croissante des coopérations avec les régions situées au-delà des frontières nationales. Les orientations stratégiques de ces espaces sont considérées en relation avec leurs territoires d'action respectifs.

Des stratégies qui portent sur les qualités et les défis des territoires d'action

Le Projet de territoire Suisse met en évidence les qualités et les défis spécifiques de chaque territoire d'action et, sur cette base, tire des propositions de stratégies à adopter. Il se concentre sur les stratégies qui sont prioritaires pour le territoire concerné du point de vue national.

4.1

Les territoires d'action à caractère métropolitain

Les territoires d'action de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique et de Berne sont marqués par une dynamique métropolitaine. En leur qualité de centres de décision économiques et politiques, leur rayonnement sur les plans national et international est considérable ; inversement, ils subissent eux-mêmes les effets des développements qui ont lieu au-delà des frontières. Le défi qu'ils sont appelés à relever consiste à maintenir et à développer leur compétitivité internationale et nationale sans mettre en péril la qualité de vie élevée qui y prévaut actuellement.

4.1.1

L'espace métropolitain zurichois

L'espace métropolitain zurichois doit ses excellentes performances économiques à un large éventail d'activités à forte valeur ajoutée, en particulier à un « cluster financier » compétitif au plan international, mais aussi aux secteurs des transports, de la communication et de la création et à de nombreuses industries tournées vers l'exportation. En sa qualité de pôle de formation, de recherche et de culture, il dispose d'un rayonnement national, voire international. Il doit aussi sa position de choix à son excellent raccordement aux réseaux de transport nationaux et internationaux (aéroport, chemins de fer, routes nationales). Il s'agit de renforcer ces qualités, sans pour autant porter atteinte aux qualités paysagères et urbanistiques exceptionnelles de ce territoire.

Stratégies

Promouvoir les conditions locales favorables à l'économie du savoir

Les conditions locales propices à l'économie du savoir doivent être encouragées, en particulier des conditions de vie attrayantes, en comparaison internationale, pour les employés hautement qualifiés, ainsi qu'un raccordement optimal aux réseaux de transport nationaux et internationaux. Il convient aussi de renforcer la coopération transfrontalière et la constitution de réseaux entre universités, hautes écoles spécialisées, EPFZ et acteurs économiques. Ces mesures sont à coordonner avec celles qui visent à profiler davantage la région comme lieu de congrès internationaux.

Promouvoir une qualité de vie élevée

Une vie culturelle au rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplées à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie qu'il s'agit de promouvoir de manière ciblée.

Encourager les pôles de développement métropolitains

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts afin d'encourager en priorité le développement durable de la ville-centre de Zurich, de la vallée de la Limmat (y compris Zurich ouest), de la vallée de la Glatt (y compris Zurich nord) et de Winterthur nord. La reconversion du site de l'aéroport militaire de Dübendorf constitue un défi particulièrement intéressant.

Assurer l'accès à des logements appropriés	Malgré la pression immobilière, sensible dans le cœur urbain surtout, il s'agit d'assurer que tous les groupes de population aient accès à un logement approprié, y compris ceux qui sont économiquement moins favorisés. Une offre culturelle et de logements équilibrée et diversifiée doit être encouragée dans les quartiers pour lutter contre les processus de ségrégation sociale.
Assurer la fonctionnalité de l'aéroport à long terme	La fonctionnalité, l'attrait et l'excellente intégration de l'aéroport de Zurich-Kloten au réseau international doivent être assurés à long terme, sans pour autant porter atteinte à la qualité du milieu bâti. Dans ce contexte, il s'agit de considérer les conflits spécifiques à l'urbanisation (p.ex. la question des nuisances sonores). Il faut également examiner les possibilités de synergies avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse.
Assurer le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse	Le raccordement de Zurich au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (réseau TGV) est renforcé. Sont particulièrement déterminantes les liaisons en direction de Stuttgart et de Munich, de Bâle-Francfort/Paris et de Lugano-Milan.
Assurer la fonctionnalité du RER dans les cœurs urbains	Le RER existant assure une excellente desserte de l'espace métropolitain. Cet atout est à exploiter et à renforcer en favorisant systématiquement un développement de l'urbanisation qui vise la concentration. La densification de l'offre dans le cœur urbain a la priorité sur l'extension territoriale du RER ; elle doit être coordonnée avec les transports individuels motorisés.
Assurer la fonctionnalité du réseau routier	La fonctionnalité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier sur les tronçons du Baregg, de la vallée de la Limmat, de Gubrist, de la vallée de la Glatt et de Winterthour.
Trouver des alternatives à l'étalement urbain	Dans l'espace rural, il s'agit de trouver des alternatives au développement immobilier diffus et disséminé. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les espaces de délasserment.
Conserver la diversité des paysages et des espaces de délasserment de proximité	Il importe de prévenir la poursuite du mitage du paysage sur les crêtes boisées (p.ex. Pfannenstiel, Lägern, Irchel), dans les vallées soumises à une exploitation intensive (p.ex. Limmattal, Freiamt), parmi les paysages marqués par les cours d'eau et les lacs (p.ex. les lacs de Zurich et de Zoug, le Greifensee, les chutes du Rhin, la vallée de la Reuss), et de revaloriser ces régions comme espaces de délasserment de proximité, comme lieux touristiques et comme zones agricoles et d'économie forestière.
Valoriser les grands espaces agricoles	Les grandes surfaces agricoles, notamment la vallée de la Linth, certaines parties de la Thurgovie, le Klettgau et le Zürcher Weinland, doivent être conservées à titre de zones prioritaires pour une agriculture multifonctionnelle ; leur fonction de réseau écologique doit être maintenue.
Développer la Conférence métropolitaine zurichoise	La Conférence métropolitaine zurichoise doit être développée progressivement en vue de renforcer la collaboration dans l'espace métropolitain.

4.1.2

L'espace métropolitain trinational de Bâle

L'industrie des sciences de la vie joue un rôle moteur pour l'économie de l'espace métropolitain bâlois. Avec l'offre culturelle proposée dans la région, elle constitue un facteur clé du rayonnement international de la région bâloise. Cette dernière doit aussi sa renommée à son rôle de lieu de foire et de plate-forme de communication multifonctionnelle. Son avenir dépendra dans une large mesure de son aptitude à poursuivre sur la voie de la collaboration transfrontalière dans tous les domaines d'activités, en particulier de sa capacité à définir et à mettre en œuvre une stratégie territoriale commune par-delà les frontières.

Stratégies

Renforcer les sciences de la vie et poursuivre la diversification de l'économie

Les efforts entrepris par la politique de la recherche et des hautes écoles et les démarches qui favorisent l'implantation de nouvelles entreprises doivent viser à consolider et à encourager les atouts régionaux dans le domaine des sciences de la vie. Parallèlement, il s'agit d'encourager de manière ciblée d'autres secteurs de l'économie afin de réduire la forte dépendance à ce secteur.

Promouvoir le centre de foire

Le positionnement de l'espace métropolitain bâlois comme centre de foire national et international doit être maintenu et renforcé.

Promouvoir une qualité de vie élevée

Une vie culturelle au rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplées à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie qu'il s'agit de promouvoir de manière ciblée.

Encourager les pôles de développement métropolitains

Les acteurs concernés joignent leurs efforts afin d'encourager en priorité le développement durable de Bâle nord, des cordons urbains de la vallée de l'Ergolz («Ergolzstadt») et de la vallée de la Birse («Birstalstadt»).

Assurer l'accès à des logements appropriés

Malgré la pression immobilière, sensible dans le cœur urbain surtout, il s'agit d'assurer que tous les groupes de population aient accès à un logement approprié, y compris ceux qui sont économiquement moins favorisés. Une offre culturelle et de logements équilibrée et diversifiée doit être encouragée dans les quartiers pour lutter contre les processus de ségrégation sociale.

Développer le système de RER transfrontalier

D'entente avec les services étrangers concernés, le RER existant doit être étendu pour se muer en système transfrontalier. Cette extension doit s'accompagner de la concentration du développement urbain autour des haltes et des gares, afin d'éviter un étalement supplémentaire des constructions. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de dessertes de proximité (tram, bus), aux horaires attractifs.

Renforcer la position de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, examiner les synergies avec l'aéroport de Zurich-Kloten

Le rôle de l'aéroport trinational de Bâle-Mulhouse doit être renforcé, par des mesures coordonnées avec les partenaires au-delà des frontières. Ce renforcement suppose notamment le raccordement de l'aéroport au réseau ferroviaire national et international. Par ailleurs, les possibilités de synergies avec l'aéroport de Zurich-Kloten doivent être étudiées.

Renforcer le rôle de plate-forme de communication	La position et la fonction de la région bâloise en tant que plate-forme de communication multifonctionnelle doivent être maintenues et renforcées. Les conflits dans ce domaine, en particulier avec le développement urbain et la fonction de nœud et de corridor de transit, doivent être abordés au moyen d'une démarche transfrontalière. Enfin, la fonctionnalité et les possibilités de développement des ports rhénans doivent elles aussi être assurées à long terme.
Assurer la fonctionnalité du réseau routier	La fonctionnalité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Bâle, comme entre Bâle et Hagnau-Augst et Hagnau-Aesch ; par ailleurs, il convient de maintenir les raccordements avec les régions transfrontalières voisines.
Trouver des alternatives à l'étalement urbain	Dans l'espace rural, il s'agit de trouver des alternatives au développement immobilier diffus et disséminé. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les espaces de délasserment.
Maintenir les paysages du Rhin et du Jura	Le Rhin est un élément paysager marquant et générateur d'identité dans l'espace métropolitain bâlois, qu'il convient d'aménager en espace naturel urbain aux facettes multiples. Les paysages ruraux caractéristiques du Jura tabulaire et du Jura plissé (p. ex. Blauen, Laufental, Jura tabulaire de Bâle-Campagne et de la vallée de Frick) doivent être préservés et valorisés.
Valoriser les espaces agricoles	Les régions agricoles, sylvicoles et naturelles doivent être préservées de l'étalement urbain et des modes d'exploitation intensifs, et doivent être valorisées comme lieux de délasserment de proximité attrayants et multifonctionnels.
Étendre la coopération transfrontalière	En s'appuyant sur la structure de l'Eurodistrict trinational de Bâle (TEB), la coopération transfrontalière doit être renforcée et progressivement étendue en direction de Fribourg-en-Brigau et de Mulhouse. Des projets concrets tels que l'exposition internationale d'architecture de Bâle en 2020 (IBA) permettent d'assurer la visibilité publique de cette collaboration. À plus large échelle, il faut que Bâle renforce ses relations avec le Réseau métropolitain Rhin-Rhône et avec l'espace métropolitain du Haut-Rhin.

4.1.3

L'espace métropolitain du Bassin lémanique

Le Bassin lémanique est l'une des régions les plus prisées des institutions internationales, des organisateurs de congrès et des organismes bancaires en Europe. Il est aussi le berceau de l'industrie du luxe. Le Bassin lémanique accueille des hautes écoles et des pôles de recherche reconnus internationalement, ainsi qu'un grand nombre d'entreprises actives dans le monde entier.

Désormais, il s'agira de rassembler les forces des deux pôles de développement de la région, soit Lausanne et Genève, et de s'engager dans un processus de collaboration avec la partie française du territoire. Une stratégie territoriale transfrontalière commune constitue la condition de base pour pouvoir piloter le développement vers les sites adéquats et préserver les paysages uniques de ce territoire de l'étalement urbain.

Stratégies

Renforcer l'attrait de la région pour les organisations internationales

Il convient de maintenir – et d'améliorer si nécessaire – les avantages économiques, juridiques, fiscaux et territoriaux qu'offre la région aux organisations internationales qui souhaitent s'y établir ou y rester.

Renforcer l'économie du savoir

L'économie du savoir, déjà bien implantée, devra se renforcer dans le sens d'une diversification. Il s'agira en particulier de promouvoir la collaboration entre les universités, leur mise en réseau au plan national et international, et d'encourager la collaboration entre les hautes écoles, l'EPFL et l'économie.

Promouvoir les pôles de développement métropolitains

Les acteurs concernés joignent leurs efforts en faveur du développement prioritaire et durable des axes d'urbanisation La Praille-Saint-Julien, Étoile Gare-Annemasse et de la région Lausanne-Ouest.

Assurer l'accès à des logements appropriés

Malgré la pression immobilière, sensible dans le cœur urbain surtout, il s'agit d'assurer que tous les groupes de population aient accès à un logement approprié, y compris ceux qui sont économiquement moins favorisés. Une offre culturelle et de logements équilibrée et diversifiée doit être encouragée dans les quartiers pour lutter contre les processus de ségrégation sociale. Il s'agit de promouvoir un développement équilibré du logement tant du côté suisse que du côté français de l'espace métropolitain.

Maintenir la fonctionnalité de l'aéroport de Genève-Cointrin

Il s'agit d'assurer la fonctionnalité et l'attrait de l'aéroport de Genève-Cointrin à long terme. L'opportunité de son raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse devra être étudiée.

Créer un système RER pour l'ensemble de l'espace métropolitain

Des améliorations du réseau de transports publics sont requises en priorité entre Lausanne et Genève, mais aussi sur la rive méridionale du Léman, en direction de Thonon-Evian et d'Annecy. Un système RER transfrontalier commun devra être mis en place dans l'espace métropolitain, d'entente avec les instances françaises concernées et en intégrant les systèmes de RER lausannois et genevois existants. Cette extension doit s'accompagner d'une concentration du développement urbain autour des haltes et gares, afin d'éviter un étalement supplémentaire des constructions. Un réseau dense de dessertes de proximité (tram, bus, mobilité douce) doit compléter le RER dans le périmètre du cœur urbain.

Assurer le raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse

Le raccordement de l'espace métropolitain en direction de Paris, Lyon-Marseille, Turin-Milan devra intervenir d'entente avec les instances concernées dans les pays voisins en question.

**Assurer la fonctionnalité
du réseau routier**

La fonctionnalité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Genève, sur les tronçons Le Vengeron-Lyon, ainsi que sur ceux de Morges et de Crissier.

**Promouvoir une qualité
de vie élevée**

Une vie culturelle au rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplées à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie qu'il s'agit de promouvoir de manière ciblée.

**La Côte, Lavaux et les
Rochers-de-Naye :
des paysages à préserver**

Les paysages lacustres et les vignobles, en particulier La Côte, Lavaux et les Rochers-de-Naye, doivent être préservés et promus de manière ciblée en leur qualité d'éléments identitaires de la région métropolitaine. Il s'agit notamment de mettre un frein à l'étalement urbain sur La Côte.

**Valoriser les grands espaces
agricoles**

Les régions agricoles du Gros-de-Vaud et de La Côte, mais aussi certaines parties de la « couronne agricole franco-valdo-genevoise » (terres de Satigny, Saconnex-d'Arve et Jussy) doivent être conservées à titre de surfaces agricoles prioritaires ; il s'agit également d'assurer leur mise en réseau écologique et de les conserver à titre de paysages ouverts structurés par leurs villages.

**Trouver des alternatives à
l'étalement urbain**

Dans l'espace rural, il s'agit de trouver des alternatives au développement immobilier diffus et disséminé. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les espaces de délasserment.

**Étendre la collaboration
transfrontalière à l'ensemble
de l'espace métropolitain**

La mise en place de collaborations institutionnelles au niveau des agglomérations, puis, sur cette base, au niveau de l'espace métropolitain, constitue une priorité absolue.

La région de la ville fédérale

La région de la ville fédérale constitue le centre de compétences politique et administratif du pays. De nombreux prestataires de services, groupements d'intérêts et ONG y sont implantés. A côté des domaines traditionnels que sont l'horlogerie, la construction de machines et la microtechnique, on trouve l'ébauche de divers nouveaux clusters, notamment dans les domaines de la télématique, de la technologie médicale et du conseil.

La région bernoise est appelée à renforcer et à étendre sa position de plaque tournante entre les espaces métropolitains et à affirmer sa fonction de centre de décision politique. Elle devra également développer la structure économique existante, ce qui nécessite l'adoption d'une stratégie supracantonale commune de la part de tous les acteurs.

Stratégies

Devenir une métropole compétitive au plan international

La région de la ville fédérale doit être renforcée afin de devenir une métropole concurrentielle au niveau des espaces métropolitains européens.

Exploiter le savoir-faire propre à la fonction de centre politique

La chaîne de création de valeur qui découle de sa fonction de capitale doit elle aussi être renforcée. La région mise sur les atouts liés à la « Berne politique » (p.ex. infrastructure de congrès, offres de conseils et de prestations de services) dont peuvent profiter les associations, les ONG et les institutions, ainsi que, par le truchement des représentations diplomatiques, les organisations internationales. Le bilinguisme est également à mettre en avant comme un atout.

Profilier les agglomérations et les villes

Il s'agit de mettre en évidence les atouts et les forces de chacune des villes et des agglomérations en termes de centres administratifs et de services, de sites industriels traditionnels, de centres touristiques et de congrès, de lieux de formation et de recherche, de pôles culturels et sportifs, etc. Sur la base de cet inventaire, il faudra convenir d'une répartition judicieuse des fonctions qui permette d'offrir des services efficaces et des infrastructures optimales. Les offres nouvelles se baseront sur cette stratégie commune.

Renforcer les clusters à forte valeur ajoutée

Les efforts accomplis jusqu'à présent pour renforcer les clusters dans les domaines de la télématique, de la technologie médicale et de l'industrie de précision doivent être poursuivis. Il convient par ailleurs de viser une mise en réseau de ces clusters avec les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées de toute la région.

Promouvoir une qualité de vie élevée

Une vie culturelle au rayonnement national et une offre de loisirs diversifiée, couplées à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie qu'il s'agit de promouvoir de manière ciblée.

Assurer l'accès à des logements appropriés

Malgré la pression immobilière, sensible dans le cœur urbain surtout, il s'agit d'assurer que tous les groupes de population aient accès à un logement approprié, y compris ceux qui sont économiquement moins favorisés. Une offre culturelle et de logements équilibrée et diversifiée doit être encouragée dans les quartiers pour lutter contre les processus de ségrégation sociale.

Assurer la fonctionnalité de la gare de Berne

La fonctionnalité de Berne comme nœud de transport ferroviaire d'importance nationale doit être assurée à long terme. Il faut aussi assurer l'intégration de la région de la ville fédérale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse.

Optimiser le système de RER	Le système de RER demande à être optimisé dans l'ensemble de la région. Il s'agit en priorité de viser des liaisons rapides et fréquentes entre les centres et de densifier l'offre dans le cœur urbain. Il convient en outre d'améliorer l'organisation du système de RER, par exemple en créant une communauté tarifaire qui couvre toute la région de la ville fédérale. Afin de prévenir un étalement supplémentaire de l'urbanisation, il convient de coordonner l'extension des lignes de RER avec la concentration du développement urbain autour des haltes de RER.
Assurer la fonctionnalité du réseau routier	La fonctionnalité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Berne, ainsi que sur certains tronçons de Berne-Nord, Berne-Est, Grauholz-Luterbach et Lyss-Bienne.
Valoriser les paysages de collines, lacustres et fluviaux typiques	Les paysages de collines typiques de la région, tels que ceux de l'Emmental, du Pays de Schwarzenburg, du district de la Singine et de la région du Gurnigel-Gantrisch, ainsi que les paysages lacustres et fluviaux, comme les lacs de Morat, de Thoune et la vallée de l'Aar, sont à mettre en avant et à valoriser en tant qu'espaces paysagers diversifiés et comme espaces de délasserement de proximité.
Valoriser les grands espaces agricoles	Il convient de préserver les nombreuses grandes régions agricoles, notamment le Pays des Trois-Lacs, le Bas-Emmental, la plaine de la Broye et la vallée de la Gürbe, comme zones agricoles prioritaires multifonctionnelles et contiguës, en garantissant leur fonctionnement en réseau écologique.
Trouver des alternatives à l'étalement urbain	En collaboration avec les espaces urbains, il s'agit de trouver des alternatives au développement immobilier diffus et disséminé. Les stratégies à mettre en place devront valoriser les paysages et les espaces de délasserement. Des partenariats portant sur la réalisation de projets entre espaces urbains et ruraux peuvent concrétiser ces orientations.
Instituer des coopérations supracantonales	Il s'agit d'instituer une collaboration supracantonale dans la région de la ville fédérale en intégrant les coopérations régionales existantes ou en voie de constitution dans les agglomérations.

4.2

Les territoires d'action marqués par les villes de petite et de moyenne dimension

Les territoires d'action que sont Lucerne, Città Ticino, l'Arc jurassien, l'Aareland et le nord-est de la Suisse se caractérisent par leurs petites et moyennes agglomérations et par les espaces ruraux environnants. Pour eux, le défi consiste à affirmer leur position dans le contexte national. Associés aux espaces métropolitains et servis par leurs profils spécifiques et leurs particularités, ils doivent aussi contribuer à positionner au mieux la Suisse sur la scène internationale.

4.2.1

Lucerne

L'agglomération de Lucerne est située au cœur d'un réseau de centres ruraux, ce qui lui confère son aspect caractéristique. Elle remplit des fonctions de centre pour toute la Suisse centrale et l'Entlebuch, tout en subissant l'influence de l'espace métropolitain zurichois et de Zoug. Les hautes écoles, la culture et le tourisme confèrent à cette région un rayonnement national et international.

Le territoire d'action de Lucerne devra définir son développement futur en tenant compte de sa position particulière de confluence : d'un côté dans le champ d'attraction de l'espace métropolitain de Zurich, et de l'autre en conservant son rôle de centre d'un espace autonome.

Stratégies

Profil d'espace autonome à consolider

Le rayonnement suprarégional propre de l'espace lucernois se fonde essentiellement sur les secteurs de la culture, de la formation et du tourisme, qui nécessitent soutien et encouragement. Il convient également d'exploiter et de développer le potentiel des industries de pointe existantes (industries chimiques et pharmaceutiques, construction de machines, de véhicules et d'appareillages électriques, mécanique de précision, industrie optique, fabrication de caoutchouc et de matières plastiques) et de mettre ces industries en réseau avec les institutions de formation et de recherche établies dans la région lucernoise et dans l'espace métropolitain zurichois.

Renforcer l'axe Lucerne-Zoug-Zurich

Les infrastructures de transport suprarégionales de l'axe Lucerne-Zoug-Zurich doivent être renforcées et coordonnées avec le développement de l'urbanisation. Il faut en effet éviter que l'offre de transports supplémentaire entraîne un étalement urbain et une détérioration des qualités paysagères de la région comprise entre Lucerne, Zoug et Zurich.

Optimiser le système de RER

Le système de RER doit être optimisé dans tout l'espace considéré. Il s'agit avant tout de créer des liaisons rapides et fréquentes entre les centres, ainsi que de densifier l'offre sur les deux axes de développement, à savoir entre Lucerne et Zoug d'une part et entre Lucerne et Sursee d'autre part. Afin de prévenir un étalement supplémentaire de l'urbanisation, il convient de coordonner l'extension des lignes de RER avec la concentration du développement urbain autour des haltes de RER.

Assurer la fonctionnalité du réseau routier

Il s'agit d'assurer la fonctionnalité du réseau routier suprarégional notamment en ville de Lucerne, ainsi que sur les tronçons Emmen Nord-Buchrain, Buchrain-Rütihof-Blegi et Lucerne-Sud-Hergiswil.

Renforcer les centres ruraux

Les centres ruraux doivent renforcer leur fonction de centre à l'égard des localités environnantes. Les services et les pôles économiques locaux doivent être concentrés dans ces centres.

Promouvoir les qualités paysagères du lac des Quatre-Cantons et des paysages de collines

Le lac des Quatre-Cantons est une source d'identité pour tout le territoire d'action et, avec les buts d'excursion que sont le Titlis, le Pilate et le Righi, il constitue l'un des principaux atouts touristiques de la Suisse centrale. Ces qualités doivent être maintenues et encouragées. Les paysages de collines ouverts (p. ex. l'Entlebuch), eux aussi caractéristiques de la région, doivent être préservés et valorisés. Les travaux entrepris dans le cadre de la réserve de biosphère doivent être poursuivis et étendus à l'Emmental.

Prévenir le mitage du littoral

Les paysages lacustres compris entre Zurich, l'Argovie et Zoug (surtout autour des lacs de Sempach, de Baldegg et de Hallwil) doivent être épargnés par l'étalement urbain. Il s'agit de préserver leur caractère rural tout en maintenant leur fonction dans l'économie agricole et forestière et en promouvant leur vocation d'espace naturel attrayant pour le délasserment de proximité.

Valoriser les grands espaces agricoles

Les grandes régions agricoles contiguës, notamment celles qui s'étendent dans les vallées et sur les collines, comme dans l'Entlebuch et l'arrière-pays lucernois, doivent être conservées comme zones prioritaires pour une agriculture multifonctionnelle et bénéficier d'une revalorisation écologique.

4.2.2

Città Ticino

Du fait de sa proximité géographique et culturelle avec l'Italie, la région Città Ticino forme l'extrémité septentrionale de l'espace métropolitain milanais. Le poids de l'agglomération luganaise au sein de la Città Ticino se confirme. Économiquement, cette dernière est marquée par les secteurs des banques, de la finance, de la logistique et des transports, ainsi que par le tourisme.

Il s'agira désormais pour la Città Ticino de mieux tirer parti de son appartenance à l'espace métropolitain milanais. Parallèlement, la région devra se doter d'une stratégie apte à freiner l'écart de développement économique qui se creuse entre les différents centres tessinois, sans pour autant diminuer l'attrait de Lugano et de son agglomération. Cette stratégie doit tenir compte des potentiels de développement des vallées latérales.

Stratégies

Renforcer la fonction de portail vers la métropole milanaise

La fonction de portail entre la Suisse et la métropole milanaise de la Città Ticino doit être développée. Afin de constituer d'autres clusters à forte valeur ajoutée, elle développe des coopérations avec les hautes écoles de la Città Ticino et dans la région milanaise. Elle profitera également de l'Exposition universelle de 2015 à Milan pour mieux se positionner dans l'espace métropolitain de la capitale lombarde. Enfin, elle renforce sa position de place financière.

Profilier les agglomérations et les villes	Chacune des villes et des agglomérations identifie ses forces et ses potentiels comme centre de services, dans les domaines respectifs de la formation et de la recherche, de la culture, du sport, comme centres de tourisme et de congrès, etc. Sur la base de cette analyse et sur la base des démarches entreprises jusqu'à présent, il faudra convenir d'une répartition judicieuse des fonctions qui permette d'offrir des services efficaces et des infrastructures optimales. Les offres nouvelles se baseront sur cette stratégie commune.
Développer un système de RER transfrontalier	Le RER tessinois (TILO) devra être étendu au-delà de la frontière nationale, en accord avec les instances de décision à l'étranger. Les améliorations doivent se concentrer sur le cœur urbain et le développement urbain est à focaliser autour des haltes de RER.
Assurer le raccordement à l'aéroport de Malpensa	Le raccordement à l'aéroport de Malpensa doit être assuré d'entente avec les instances de décision concernées à l'étranger.
Assurer la fonctionnalité du réseau routier	La fonctionnalité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier sur les tronçons de Lugano-Melide-Bissone et de Mendrisio-Stabio.
Améliorer l'intégration au réseau de villes suisses	La réduction du temps de déplacement résultant de la NLFA devra être mise à profit pour renforcer les partenariats avec des territoires d'action tiers et tout particulièrement avec le territoire d'action de Zurich : il s'agit d'élaborer des mesures qui permettront de renforcer les relations dans les domaines de l'économie, du tourisme et de la formation.
Développer les partenariats entre les vallées latérales et les centres régionaux	Les vallées latérales donnent des impulsions nouvelles à leur développement en approfondissant leurs partenariats avec les régions urbaines et avec les centres régionaux. Elles réalisent des projets concrets à cette fin, par exemple dans le tourisme, en commercialisant des produits régionaux ou en poursuivant les projets de parcs paysagers en cours.
Entretien le paysage lacustre et montagneux méridional	Il faut conserver et promouvoir dans toute sa diversité naturelle et culturelle le riche paysage lacustre et montagneux méridional (p.ex. les sites de Monte Tamaro, de Monte Brè) avec son dense patrimoine d'objets culturels méridionaux (p.ex. l'île de Brissago) et les espaces naturels tels que le Monte San Giorgio. Des stratégies devront être mises en place pour endiguer la progression non souhaitable de la forêt et l'appauvrissement du paysage rural qu'une telle progression représente.
Revaloriser la plaine de Magadino et la protéger du mitage	Il s'agit de conserver la plaine de Magadino en sa qualité de grande région agricole et naturelle prioritaire contiguë et d'assurer sa mise en réseau écologique. La pression urbaine doit y être contenue et les effets de coupure supplémentaires doivent être évités.
Développer la coopération transfrontalière	Au sein de la Regio Insubrica, les ébauches de coopération transfrontalière doivent être développées en vue de la création d'une organisation transfrontalière forte.

L'Arc jurassien se caractérise par une structure urbaine et économique décentralisée. Il subit les influences du Bassin lémanique, de la région bâloise et des régions situées au-delà des frontières. Toutefois, il se distingue par le dynamisme du secteur des technologies de pointe, très largement tributaire de la demande étrangère. Par ailleurs, il comprend de vastes zones de tranquillité encore intactes qui forment des espaces de délasserement pour les populations des espaces métropolitains proches.

Pour être en mesure de s'affirmer comme espace autonome, l'Arc jurassien dépend d'un renforcement de la collaboration transfrontalière. Ce rapprochement nécessite une amélioration des liaisons de transports à l'intérieur de l'Arc jurassien et avec les espaces avoisinants, ainsi que le maintien des offres de formation proposées par les hautes écoles.

Stratégies

Installer une structure de pilotage transfrontalière

L'Arc jurassien doit être aménagé en région véritablement transfrontalière dotée d'une structure de pilotage commune. Cette structure devra adopter une stratégie commune promouvant les technologies de pointe de niveau international et un paysage intact d'une étendue unique. Les hautes écoles de part et d'autre de la frontière nationale doivent se constituer en réseau entre elles, mais aussi avec les acteurs économiques du secteur des technologies de pointe.

Encourager le secteur des technologies de pointe

En créant des réseaux de hautes écoles et en intensifiant les coopérations avec l'espace métropolitain bâlois et la région de la ville fédérale, les potentiels du secteur des technologies de pointe pourront être mieux mis en valeur. Par ailleurs, la région doit conserver ses offres de formation dans le domaine des technologies de pointe.

Renforcer les axes de trafic internes et externes

La desserte de l'Arc jurassien doit être modernisée de manière ciblée et dans la mesure des possibilités financières, qu'il s'agisse des liaisons entre les villes de la région et les centres ruraux ou des connexions avec les espaces métropolitains et les villes voisines. Le développement de l'urbanisation doit être coordonné au niveau transfrontalier, de manière telle qu'il ne favorise pas l'étalement urbain.

Développer le Jura en sa qualité de destination touristique

Le potentiel de l'Arc jurassien dans le domaine du tourisme doux n'est pas encore suffisamment exploité; l'agritourisme et le tourisme axé sur la randonnée peuvent jouer un rôle clé à cet égard. Les approches existantes qui visent la constitution d'une destination commune doivent être approfondies. Par ailleurs, les parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc jurassien doivent être mis en réseau et regroupés à long terme pour former un grand parc unique.

Recourir à l'agriculture et à l'économie forestière pour l'entretien du paysage

Outre leur fonction productrice, l'agriculture et l'économie forestière remplissent un rôle déterminant pour l'entretien du paysage. Les pâturages boisés constituent un élément paysager caractéristique du Jura, dont la diversité doit être conservée et encouragée en rapport avec le tourisme et le délasserement de proximité. L'Ajoie est appelée à jouer un rôle particulier compte tenu de l'importance du potentiel de son agriculture.

Préserver les grands paysages ouverts

Dans le Jura et plus particulièrement dans la région des Franches-Montagnes, on trouve de vastes paysages ouverts. Le caractère ouvert de ces paysages générateurs d'identité doit être préservé et développé de manière ciblée.

Exploiter les ressources renouvelables

Les ressources énergétiques renouvelables (éoliennes) doivent être exploitées dans les sites qui s'y prêtent. Il s'agit toutefois d'éviter de construire des infrastructures susceptibles de porter atteinte au caractère marquant et à la diversité naturelle de la première crête du Jura, qui est la plus élevée.

4.2.4

L'Aareland

La région de l'Aareland se trouve à l'intersection de plusieurs territoires d'action et à la croisée des axes est-ouest et nord-sud. Elle joue un rôle majeur dans le trafic de transit et constitue donc un lieu d'implantation privilégié de nombreuses entreprises tributaires d'une excellente accessibilité.

Le principal défi de l'Aareland consiste à conserver son profil spécifique, tout en canalisant les pressions de développement qui pèsent sur elle.

Stratégies

Conserver l'alternance à petite échelle de paysages et de villes

Il faudra veiller, au moyen d'une planification du territoire coordonnée et intercantonale, à ce que le développement de l'urbanisation se concentre sur le cœur urbain et à ce que l'alternance à petite échelle de paysages et de villes de petite et de moyenne dimension soit maintenue.

Résoudre les conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional

La résolution des conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional passe par l'élaboration de stratégies qui visent à assurer les liaisons de transport, tout en tenant compte de la fonction de corridor de transit de l'Aareland. La conservation de la fonctionnalité du corridor autoroutier est-ouest (régions de Luterbach-Härkingen-Wiggertal, Aarau West-Birrfeld-Limmattal) et celle du réseau ferroviaire sont déterminantes à cet égard.

Développer des stratégies pour gérer la question des entreprises génératrices d'importants flux de trafic

Les cantons et les communes élaborent une stratégie commune afin de gérer la question des entreprises qui consomment beaucoup d'espace et qui génèrent des flux de trafic importants. Ils veillent à ce que ces entreprises soient combinées à des utilisations à forte valeur ajoutée (p.ex. en attirant des centres administratifs d'entreprises), à ce qu'elles n'évincent pas des activités économiques tierces et à ce que tout étalement supplémentaire des constructions soit évité, de même que toute nouvelle charge de trafic.

Conserver les espaces libres

Les espaces libres actuels, tout particulièrement les espaces fluviaux, mais aussi les surfaces agricoles, forestières et naturelles contiguës, doivent être conservées et valorisées. Il s'agit donc d'empêcher systématiquement que les espaces urbains se fondent davantage les uns dans les autres. Un rôle déterminant à cet égard revient à la mise en œuvre des parcs d'agglomération existants.

Utiliser les énergies renouvelables

Il convient d'utiliser les ressources renouvelables (eau, biomasse) pour la production d'énergie dans les sites qui s'y prêtent.

Poursuivre le développement du Conseil de l'Aareland

Les cantons représentés dans le Conseil de l'Aareland, à savoir Soleure et Argovie, ainsi que les régions, les villes-centres et les communes qui en sont membres, étendent leur collaboration.

4.2.5

Le nord-est de la Suisse

Le nord-est de la Suisse se situe dans la zone d'influence de l'espace métropolitain de Zurich, mais constitue un territoire d'action autonome. Il est marqué par une structure urbaine polycentrique et par de nombreuses petites et moyennes agglomérations, dont certaines s'étendent au-delà des frontières nationales. Les régions voisines allemandes et autrichiennes de Constance et du Vorarlberg s'affirment toujours davantage, mais les interdépendances par-delà les frontières nationales ne sont encore pas très affirmées.

Désormais, le nord-est de la Suisse devra définir sa position entre des centres forts, mais aussi sa structure interne. Il devra par exemple apprendre à mieux exploiter le potentiel que représente la frontière proche, ainsi qu'à faire fructifier les atouts de la région dans les domaines de l'économie du savoir et de la recherche ainsi que sa qualité de destination touristique.

Stratégies

Améliorer les liaisons de transport avec l'espace métropolitain de Zurich et d'autres centres

Le nord-est de la Suisse a besoin de liaisons meilleures et plus rapides avec l'espace métropolitain de Zurich. Un tel aménagement permettrait aussi d'améliorer le raccordement au réseau national et européen, voire international, par l'intermédiaire de l'aéroport de Zurich-Kloten. Le renforcement de la liaison ferroviaire pour Munich et Stuttgart permettrait lui aussi un meilleur raccordement européen du nord-est de la Suisse. L'amélioration de la desserte comporte toutefois le risque d'un étalement supplémentaire de l'urbanisation. Il convient de prendre les précautions nécessaires pour éviter un tel phénomène.

Renforcer la fonction centrale de Saint-Gall

Saint-Gall est le principal pôle culturel du nord-est de la Suisse ; son couvent est classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit de renforcer cette fonction, de même que celle de pôle économique croissant. L'université, la haute école spécialisée de Saint-Gall et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) ont un rôle déterminant à jouer dans ce processus, qui doit aussi s'accompagner de la mise en réseau avec l'EPF et avec les clusters économiques.

Développer le réseau des villes du nord-est de la Suisse

Saint-Gall cherche de nouvelles coopérations thématiques avec les agglomérations du nord-est de la Suisse afin d'utiliser les effets de synergie. Par ailleurs, il s'agit de développer les relations de transport, notamment au sein du réseau RER, de même que les relations fonctionnelles sur l'axe entre Wil et la partie inférieure du cours du Rhin, en vue de la création d'un réseau de villes transfrontalier. Il s'agit par ailleurs d'assurer la fonctionnalité de la liaison est-ouest et les liaisons transfrontalières par la route.

Tirer parti de la proximité de la frontière

Il convient de mieux exploiter les possibilités et les chances qui résultent de la proximité de la frontière, notamment en renforçant la collaboration transfrontalière. Les formes de collaborations qui existent dans la région du lac de Constance depuis un certain temps déjà devront être réexaminées et optimisées le cas échéant.

Développer le réseau de villes Alpenrhein

Le réseau de villes transfrontalier de la partie alpine du Rhin (Alpenrhein) comprend des potentiels importants sur les deux rives du fleuve. Il s'agira dès lors d'élaborer, en vue d'une coopération renforcée, une stratégie transfrontalière de développement du territoire et des infrastructures dans le but de faire de cette région un bassin économique et un espace de vie de grande qualité. Des possibilités de synergies, qu'il s'agit d'exploiter, existent précisément dans les domaines du développement économique et des infrastructures; la qualité de l'espace habité et des loisirs pourra se trouver considérablement augmentée par des mesures communes.

Protéger et exploiter avec modération les espaces alpins et préalpins

Les espaces ruraux préalpins et alpins ont des fonctions multiples et à ce titre doivent être préservés. En particulier dans les centres ruraux, il faut continuer à exploiter la qualité des sites servant à l'habitation, au tourisme, à l'agriculture et à l'économie forestière, mais aussi rendre possibles des activités artisanales et des prestations de services d'intérêt local. En tenant compte de la sensibilité des paysages, il convient d'accorder une grande attention à l'équilibre entre protection et exploitation.

Mieux exploiter les potentiels touristiques

Il s'agit de mieux faire valoir les potentiels touristiques offerts par les nombreux atouts paysagers de la région en renforçant les coopérations, dans les Préalpes et dans les Alpes, dans les paysages de collines et lacustres, ainsi qu'en exploitant les richesses en termes de monuments et d'offres culturelles.

Valoriser les paysages fluviaux et lacustres

En leur qualité d'espaces de délasserment de proximité et d'espaces restés à l'état naturel, le Seerücken et les paysages fluviaux le long du Rhin, de la Linth et de la Thur doivent être valorisés de manière ciblée et mis en réseau.

Conserver les espaces agricoles

Les régions agricoles d'une certaine dimension et contiguës, tels que la plaine de la Linth, certaines parties de la Thurgovie et la vallée du Rhin, doivent être conservées de manière ciblée comme surfaces agricoles prioritaires, reliées pour former un réseau écologique.

4.3

Les territoires d'action à caractère alpin

Les territoires à caractère alpin n'entrent pas uniquement dans la catégorie des espaces ruraux comme on pourrait le croire: plus de 60 pour cent de la population de l'espace alpin habite dans des agglomérations ou dans des villes isolées. Ce sont ces territoires d'action qui présentent la plus grande diversité de types d'espaces et qui sont les plus hétérogènes, avec leurs villes, leurs espaces périurbains et périphériques et leurs centres touristiques alpins. Ce sont aussi eux qui sont le plus sensibles aux changements climatiques et c'est dans ce type de territoire que les interventions requises sont les plus urgentes. Les mesures de protection contre les dangers naturels doivent s'étendre aux routes de transit et aux routes d'accès. Certains espaces à caractère alpin sont menacés de stagnation et d'exode, notamment dans le cœur des massifs alpins (Oberland bernois, région du Gothard, certaines parties des Grisons). Leurs espaces naturels renferment néanmoins des ressources et des qualités qui représentent un potentiel économique, mais qui demandent un mode d'exploitation mesuré. Les espaces à caractère alpin sont traversés par trois axes nord-sud (Lötschberg, Gothard, San Bernardino) et par un axe est-ouest intra-alpin.

4.3.1

Le Gothard

La région du Gothard joue un rôle éminent de lieu de transit en Europe. Elle constitue par ailleurs le plus vaste espace rural situé à l'écart des zones d'influence des espaces urbains. Des paysages montagneux et des corridors de transit à haute fréquentation marquent le paysage. L'économie est dominée par les petites et moyennes entreprises; le tourisme joue un rôle considérable dans cette région.

Les difficultés liées à la situation périphérique par rapport aux régions urbaines sont renforcées par le fait que les facteurs économiques traditionnellement dominants que sont l'armée et l'agriculture sont en perte de vitesse. Pour mieux positionner la région du Gothard, il s'agira désormais de coopérer au niveau intercantonal.

Stratégies

Promouvoir la collaboration intercantonale

Les ébauches de collaborations supracantonales doivent être développées et renforcées afin d'assurer l'avenir de ces espaces périphériques et l'utilisation optimale de leurs ressources. Des projets communs tels que les programmes de mise en œuvre supracantonales dans le cadre de la politique régionale ou une Expo San Gottardo/NLFA pourraient jouer un rôle moteur dans ce type de collaboration.

Adapter les centres touristiques aux besoins nouveaux

Les centres touristiques doivent s'adapter aux besoins qui changent. L'équilibre doit être maintenu entre les zones de tourisme intensif et extensif d'une part, et les espaces naturels intacts d'autre part. Le potentiel du tourisme axé sur la nature et la culture doit être mieux exploité sur le plan commercial afin de lutter contre la faiblesse du tourisme estival. Le tourisme hivernal doit quant à lui être renforcé par l'amélioration des domaines skiables qui s'y prêtent, et non par l'aménagement de nouveaux domaines skiables.

Établir le label touristique « San Gottardo »	Les offres et les atouts de la région du Gothard, notamment en tant que destination touristique, sont à placer sous une appellation unique, par exemple sous le label « San Gottardo ».
Assurer la protection des axes de transit et une desserte de qualité dans la région du Gothard	Les liaisons suprarégionales par la route et par le rail doivent être garanties, tant sur l'axe nord-sud que sur l'axe est-ouest ; il convient de les protéger des dangers naturels. Les itinéraires de transit doivent se faire conformément aux exigences de l'aménagement du territoire. L'accessibilité de la région du Gothard depuis les centres du Plateau et depuis la région Città Ticino doit être garantie. Il convient aussi d'étudier l'opportunité de conserver le tronçon d'altitude de la ligne du Gothard, tant pour dépanner lors de dérangements dans le tunnel de base du Gothard que pour desservir la région.
Améliorer l'intégration spatiale des infrastructures de transit	Lors de la rénovation et de l'extension des infrastructures de transport d'ordre supérieur, il s'agit d'utiliser les possibilités d'aménagement, de valorisation paysagère et d'optimisation écologique, en complément des mesures d'optimisation des autres infrastructures.
Compenser les incidences spatiales de la mise en service du tunnel de base du Gothard	La mise en service du tunnel de base du Gothard modifiera la situation de fond pour la Léventine et la partie supérieure de la vallée de la Reuss. La question de savoir quelle fonction endossera à l'avenir le tracé de montagne de la ligne du Gothard reste néanmoins ouverte. Il convient donc d'élaborer à temps des stratégies aptes à prendre en compte les incidences spatiales de la mise en service du tunnel de base du Gothard.
Exploiter les ressources renouvelables	Dans les sites qui s'y prêtent, il convient d'utiliser les possibilités d'exploiter des ressources renouvelables (eau, vent, soleil, bois) pour produire de l'énergie.
Renforcer l'économie alpestre	La conservation des paysages alpins et l'exploitation de leurs potentiels passent par la promotion du tourisme doux (agritourisme, tourisme de randonnée), des labels régionaux pour les produits alimentaires ainsi que des énergies renouvelables. Cela doit être réalisé en collaboration avec l'agriculture, l'économie forestière et l'économie alpestre.
Valoriser le patrimoine paysager et culturel	Le patrimoine culturel et paysager, souvent fortement marqué par la présence des voies et liaisons de transport historiques, doit mieux être mis en valeur, notamment par le développement des projets de parcs et par la mise en réseau de ces derniers avec les parcs voisins existants.
Préserver les paysages naturels des hautes Alpes	Les paysages naturels des hautes Alpes, tels que le massif du Gothard et les régions de Furka-Oberalp et de la Cristallina, doivent être préservés et les zones jusqu'alors peu ou pas desservies doivent être préservées de toute infrastructure nouvelle de grande dimension.

Le sud-ouest de la Suisse, formé par le Valais, les Alpes vaudoises et l'Oberland bernois, est une région touristique majeure. Il dispose aussi d'une structure économique diversifiée puisqu'il est un site de production à la fois agricole, viticole et d'énergie, ainsi qu'un important pôle industriel et de services.

Le sud-ouest de la Suisse devra s'affirmer comme destination touristique face à la concurrence internationale actuelle et future. Le pari à tenir consiste à satisfaire les besoins changeants de la clientèle touristique sans prêter les qualités paysagères. Par ailleurs, des solutions novatrices devront être trouvées dans la vallée du Rhône, où des conflits d'utilisation existent entre l'économie, l'habitat, l'agriculture, la protection des crues et la protection du paysage.

Stratégies

Adapter les centres touristiques aux besoins nouveaux

Il s'agit de renforcer les centres touristiques existants en les adaptant aux besoins qui changent. L'équilibre entre zones de tourisme intensif et extensif et les espaces naturels intacts doit être maintenu. Le potentiel touristique axé sur la nature et la culture doit être mieux exploité sur le plan commercial pour lutter contre la faiblesse du tourisme estival. Le tourisme hivernal doit quant à lui être renforcé par l'amélioration des domaines skiables qui s'y prêtent, et non par l'aménagement de nouveaux domaines skiables.

Renforcer le système des centres touristiques

Le tourisme doit être développé selon une approche systémique, où les petits et les grands centres touristiques coordonnent leurs offres respectives afin d'obtenir une palette d'offres complémentaires, commercialisées en commun.

Assurer l'accessibilité des centres touristiques

L'accessibilité rapide des centres touristiques principaux du sud-ouest de la Suisse doit être assurée. L'axe de trafic qui relie le Bassin lémanique, ainsi que la région de la ville fédérale, à l'espace métropolitain milanais joue un rôle essentiel à cet égard. Il convient également d'assurer les chaînes de transport touristiques entre la vallée du Rhône et, d'une part, Spiez et Interlaken, et d'autre part, les centres touristiques.

Peser le pour et le contre des grands projets touristiques

Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les risques inhérents aux grandes installations touristiques. Lorsque les besoins sont avérés, les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés avec soin dans les structures existantes. Il faut éviter d'étendre les infrastructures de transports et la desserte à des sites paysagers restés jusqu'alors pratiquement intacts.

Aménager des conditions favorables à l'emploi

Dans les sites régionaux qui bénéficient d'une bonne desserte et dans les sites nouveaux qui s'y prêtent, les conditions doivent être réunies pour maintenir et créer un nombre suffisant d'entreprises et d'emplois dans l'industrie, l'artisanat et le tertiaire pour permettre un développement équilibré de la région.

Envisager un marketing touristique suprarégional

Le sud-ouest de la Suisse dispose de quelques attractions touristiques exceptionnelles connues dans le monde entier. Ce potentiel doit être encore mieux exploité. Il s'agit notamment d'examiner l'opportunité d'un marketing commun pour le Valais, l'Oberland bernois et les Alpes vaudoises sous la forme d'une destination touristique unique.

Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques

Il convient de favoriser le maintien de la population résidente dans les espaces fonctionnels des vallées latérales, en assurant notamment un approvisionnement suffisant en biens et services de base dans les centres ruraux. A cette fin, il s'agit de rechercher une combinaison optimale entre développement du tourisme doux, de l'agriculture et d'activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels avec leurs formes d'habitat typiques, témoins de l'histoire des transports, doivent être préservés et exploités avec ménagement.

Exploiter les ressources renouvelables

Il convient d'exploiter des ressources renouvelables (eau, soleil, bois) pour produire de l'énergie dans les sites qui s'y prêtent.

Renforcer l'économie alpestre

La conservation des paysages alpins et l'exploitation de leurs potentiels passent par la promotion du tourisme doux (agritourisme, tourisme de randonnée), des labels régionaux pour les produits alimentaires ainsi que des énergies renouvelables. Cela doit être réalisé en collaboration avec l'agriculture, l'économie forestière et l'économie alpestre.

Préserver les paysages naturels des hautes Alpes

Les paysages naturels des hautes Alpes tels que les massifs de la Jungfrau-Aletsch, du Wildhorn, des Diablerets, du Grand Combin et du Fletschhorn doivent être conservés. Les zones jusqu'alors peu ou pas desservies doivent être préservées de toute infrastructure nouvelle de grande dimension.

Développer le réseau de villes de la plaine du Rhône

Il s'agit d'identifier les forces et les atouts de chacune des villes et agglomérations de la vallée du Rhône (Monthey-Aigle, Martigny, Sion-Sierre et Brigue-Viège-Naters) en tant que sites industriels et centres de services, de tourisme, de congrès, de formation, de recherche, de culture, de sports, etc. Sur la base de cet inventaire, il faudra convenir d'une répartition judicieuse des fonctions qui permette d'offrir des services efficaces et des infrastructures optimales. Les offres nouvelles se baseront sur cette stratégie commune.

Valoriser la plaine du Rhône comme espace multifonctionnel

L'aménagement de la plaine du Rhône doit être guidé par une stratégie supracommunale et suprarégionale. Il s'agit notamment de veiller aux besoins d'une urbanisation concentrée, de l'agriculture, de la protection contre les crues, des espaces de délasserement de proximité et de la nature. La troisième correction du Rhône constitue un facteur déterminant de ce processus.

Développer les collaborations transfrontalières

Les coopérations existantes au sein de l'Espace Mont-Blanc et avec la région Domodossola-Val d'Aoste devront être développées de manière ciblée.

Le sud-est de la Suisse se caractérise par les nombreuses vallées qui confèrent sa structure particulière à cette partie du pays et qui déterminent son orientation vers des directions multiples. L'agglomération de Coire en forme le principal centre, mais les deux espaces constitués par Davos et Saint-Moritz et la Haute-Engadine ont eux aussi un caractère clairement urbain, complété par la fonction touristique. Ce triangle est complété par d'autres centres touristiques et par de petits centres ruraux. À côté du tourisme, des entreprises performantes du secondaire et du tertiaire marquent l'économie de cette région, tout comme l'exploitation des ressources hydrauliques.

La région occupe une position forte dans le secteur du tourisme, qu'il s'agira de défendre face à la concurrence internationale actuelle et future, sans mettre en péril les qualités paysagères uniques.

Stratégies

Améliorer le raccordement à l'espace métropolitain de Zurich et à la région du lac de Constance

Le renforcement de la liaison avec l'espace métropolitain de Zurich, ainsi qu'avec l'aéroport de Zurich-Kloten et avec le réseau ferroviaire européen à grande vitesse doit se poursuivre. Par ailleurs, les liaisons et les contacts avec la région du lac de Constance, avec le Liechtenstein et Vorarlberg et avec les régions italiennes avoisinantes doivent être renforcés et étendus.

Renforcer le système des centres touristiques

Le tourisme doit être développé selon une approche systémique, où les petits et les grands centres touristiques coordonnent leurs offres respectives afin d'obtenir une palette d'offres complémentaires, commercialisées en commun.

Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques

Il s'agit de favoriser le maintien de la population résidente dans les espaces fonctionnels des vallées latérales, en assurant notamment un approvisionnement suffisant en biens et en services de base dans les centres ruraux. A cette fin, il s'agit de rechercher une combinaison optimale entre développement du tourisme doux, de l'agriculture et d'activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels avec leurs formes d'habitat typiques, témoins de l'histoire des transports, doivent être préservés et exploités avec ménagement.

Assurer l'accessibilité des centres touristiques

L'accessibilité rapide des principaux centres touristiques du sud-est de la Suisse doit être assurée. L'axe entre Saint-Moritz ou la Haute-Engadine et l'espace métropolitain milanais d'une part, et la liaison avec l'espace métropolitain zurichois d'autre part sont prioritaires.

Peser le pour et le contre des grands projets touristiques

Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les risques inhérents aux grandes installations touristiques. Lorsque les besoins sont avérés, les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés avec soin dans les structures existantes. Il faut éviter d'étendre les infrastructures de transports et la desserte à des sites paysagers restés jusqu'alors pratiquement intacts.

Aménager des conditions favorables à l'emploi

Dans les sites régionaux qui bénéficient d'une bonne desserte et dans les sites nouveaux qui s'y prêtent, les conditions doivent être réunies pour maintenir et créer un nombre suffisant d'entreprises et d'emplois dans l'industrie, l'artisanat et le tertiaire pour permettre un développement équilibré de la région.

Peser les intérêts en jeu pour une éventuelle extension de l'exploitation de l'énergie hydraulique

La région est appelée à considérer avec soin où et dans quelle mesure l'exploitation de l'énergie hydraulique peut encore être étendue sans porter atteinte à la qualité du paysage, aux écosystèmes et au tourisme de manière disproportionnée. Il convient également d'analyser les possibilités d'un plan de gestion intégré de la ressource eau, ainsi que de considérer les nouvelles possibilités d'exploiter des énergies renouvelables.

Étendre les coopérations transfrontalières

Il faut encourager et renforcer les coopérations vers le nord (vallée alpine du Rhin) comme vers les vallées du sud et de l'est, en particulier dans le triangle rhétique de la zone frontalière Basse-Engadine-val Müstair-Vinschgau-Landeck, et dans la région de Poschiavo-Valtellina.

Renforcer l'économie alpestre

La conservation des paysages alpins et l'exploitation de leurs potentiels passent par la promotion du tourisme doux (agritourisme, tourisme de randonnée), des labels régionaux pour les produits alimentaires ainsi que des énergies renouvelables. Cela doit être réalisé en collaboration avec l'agriculture, l'économie forestière et l'économie alpestre. Il convient par ailleurs de poursuivre les approches novatrices déjà initiées dans les vallées grisonnes.

Conserver les paysages de haute montagne et exploiter avec ménagement les divers paysages

Les paysages de haute montagne, restés à l'état naturel, tels que ceux de la Bernina, de l'Adula-Rheinwaldhorn, de la Greina, du Chevauchement principal de Glaris et du Tödi, doivent être conservés. Les paysages aménagés variés, témoins de l'histoire des transports et de la culture, doivent être développés avec soin en respectant leurs caractéristiques, p.ex. dans les régions suivantes : Prättigau, Domleschg, vallée de Safien, vallée de l'Albula, Basse-Engadine, val Müstair, Poschiavo, Bregaglia, Mesocco.

4.4

Pour des partenariats entre territoires d'action et pour des coopérations transfrontalières

Le Projet de territoire Suisse : davantage que la résultante des territoires d'action

Le développement territorial durable de la Suisse n'est pas seulement la somme des activités entreprises dans chacun des territoires d'action décrits. Il est aussi, et surtout, le résultat des collaborations entre territoires d'action et des collaborations que ces territoires entreprennent par-delà les frontières nationales.

Encourager les partenariats entre...

Les collaborations dans les territoires d'action devront donc être complétées par des partenariats avec des territoires d'action tiers. Les partenariats suivants sont particulièrement souhaitables, cette liste n'étant pas exhaustive :

... les espaces métropolitains

— Les partenariats entre espaces à caractère métropolitain : ils ont pour objectif de renforcer la position de la Suisse au niveau international. Il s'agit notamment de renforcer la collaboration entre Bâle et Zurich dans le domaine des hautes écoles ainsi que des aéroports nationaux Zurich-Kloten et Bâle-Mulhouse.

... les territoires caractérisés par des villes de petite et de moyenne dimension et les espaces métropolitains

— Les partenariats entre territoires d'action caractérisés par des villes de petite et de moyenne dimension et espaces à caractère métropolitain : ils doivent permettre de faire valoir les intérêts communs pour en retirer un avantage commun. Il convient en particulier de renforcer les territoires caractérisés par des villes de petite et de moyenne importance afin qu'il puissent tirer profit du rôle moteur joué par les espaces métropolitains. Ainsi, une coopération de l'Arc jurassien avec les régions de Bâle, du Bassin lémanique et de Berne dans le domaine des hautes écoles, de la technologie médicale et de l'industrie horlogère pourrait se révéler bénéfique pour tous les territoires d'action impliqués.

... les territoires d'action à caractère alpin et les espaces métropolitains

— Les partenariats entre espaces à caractère métropolitain et territoires d'action à caractère alpin : ce type de coopération doit avant tout permettre d'appréhender les intérêts communs en termes de positionnement dans le tourisme international et d'assurer les liaisons de transport vers les destinations touristiques internationales.

Entretenir les coopérations et les alliances par-delà les frontières nationales

La plupart des territoires d'action ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. S'ils entendent se développer, ces territoires devront coopérer étroitement avec les régions situées au-delà des frontières. C'est par exemple le cas de la vallée du Rhin, qui doit approfondir ses partenariats avec le Liechtenstein et le Vorarlberg ; c'est aussi le cas de l'Arc jurassien, appelé à coopérer davantage avec le Jura français, ou encore celui de la Città Ticino, qui doit se rapprocher de l'espace métropolitain milanais. De plus, des alliances au niveau européen ou mondial peuvent se révéler stratégiquement utiles pour les territoires d'action à caractère métropolitain. Il convient de mettre en place et d'entretenir ce type d'alliance de manière ciblée.

Pour une action concertée

L'action commune et créative des trois niveaux de l'État, condition clé d'une mise en œuvre aboutie

Le Projet de territoire Suisse constitue le manifeste commun de la Confédération, des cantons, des villes et des communes en faveur de réalisations territoriales concrètes, conformément aux principes du développement durable.

Une telle démarche nécessite trois conditions qui sont autant d'innovations : penser et agir en termes de territoires d'action, adopter une approche interdisciplinaire orientée vers la réalisation de projets et conclure des partenariats tripartites entre les trois niveaux de l'État. Ces trois piliers du Projet de territoire Suisse viennent compléter les instruments et procédures existants de l'aménagement du territoire, tels que plans directeurs, plans sectoriels, plans d'affectation généraux et de détail ainsi que les autres instruments d'aménagement, sans pour autant les remplacer. Ils complètent également les travaux dans un contexte marqué par les délimitations strictes que sont les frontières institutionnelles et les structures hiérarchiques. Pour relever avec succès les défis actuels et futurs dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Confédération, les cantons, les villes et les communes sont appelés à chercher ensemble des solutions au moyen d'une approche verticale et dans un processus qui transcende les institutions, afin de définir ensemble les règles qui permettront de gérer le territoire.

Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument au sens juridique du terme, mais le fondement des instruments existants. Sa mise en œuvre passe par l'action concertée et créative des trois niveaux de l'État.

5.1

Recommandations à l'adresse des trois niveaux de l'État

Une aide à l'orientation et à la décision commune pour les trois niveaux de l'État

En adoptant le Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes s'engagent à mettre en œuvre les principes de ce document, qui leur servira de repère pour s'orienter et pour décider. Par ailleurs, les trois niveaux renforcent leur collaboration tripartite et coordonnent leurs activités qui ont une répercussion territoriale. Ils agiront désormais guidés par les lignes directrices suivantes :

Pour une mise en œuvre adéquate du Projet de territoire Suisse à chacun des niveaux de l'État

- Ils veillent à ce que les objectifs et stratégies du Projet de territoire Suisse soient mis en œuvre à chacun des niveaux de l'État. Dans toutes leurs activités à incidence spatiale, ils tiennent compte des stratégies générales décrites au chapitre 3 et prennent des mesures pour approfondir et développer les stratégies décrites au chapitre 4. En cas de conflit ou de contradiction, ils cherchent une solution en commun en exposant de manière transparente les pesées d'intérêts qu'ils ont entreprises et les priorités qu'ils ont définies.

- Adapter les instruments existants aux orientations du Projet de territoire Suisse** — Ils adaptent les instruments et les procédures existants de l'aménagement du territoire (plans sectoriels, conceptions, plans directeurs, plans d'affectation, projets d'agglomération) aux orientations du Projet de territoire Suisse ayant une incidence spatiale.
- Soutenir des instruments novateurs et des démarches orientées vers les projets** — Ils soutiennent des instruments et des procédures novateurs et apportent leur appui aux démarches orientées vers la réalisation de projets. Ils encouragent les discussions entre politicien-ne-s, spécialistes et grand public sur les opportunités qu'offre le territoire, et facilitent le débat en fournissant une représentation visuelle des possibilités de développement, au moyen d'images et de modélisations.
- Faciliter la collaboration institutionnelle** — Ils encouragent la collaboration à l'intérieur d'un même espace fonctionnel, mais aussi entre espaces fonctionnels différents et créent le cadre légal nécessaire à cet effet. Ils poursuivent les efforts accomplis par le passé en vue de simplifier les structures institutionnelles, par exemple en instaurant des conférences régionales, des collaborations intercommunales ou des fusions de communes.
- Dépasser le mode de penser sectoriel** — Ils mettent tout en œuvre pour surmonter les barrières administratives qui existent entre les politiques sectorielles et se montrent ouverts aux collaborations interdisciplinaires.
- Chercher le dialogue avec les acteurs privés** — Ils intègrent les acteurs privés (p.ex. propriétaires, investisseurs, acteurs économiques tiers) à un stade précoce de la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse.
- Améliorer l'ancrage institutionnel du Projet de territoire Suisse** — La Confédération, les cantons, les villes et les communes cherchent à renforcer la position institutionnelle du Projet de territoire Suisse, par exemple en assurant son ancrage législatif.
- Rendre compte de la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse tous les cinq ans et l'adapter si nécessaire** — La continuation du Projet de territoire Suisse et sa mise en œuvre sont tributaires du pilotage politique ainsi que de la coordination régulière entre les trois niveaux de l'État. L'organisation tripartite qui signe la genèse du Projet sera donc reconduite dans ses fonctions. Elle est chargée de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre tous les cinq ans, d'attirer l'attention sur les conflits et de proposer des méthodes pour les résoudre. En cas de besoin, l'organisation examinera la nécessité d'adapter certaines parties ou la totalité du Projet de territoire Suisse et initiera les travaux requis à cette fin. Les partenaires au projet assurent l'information sur la mise en œuvre à leurs niveaux étatiques respectifs.

Recommandations à l'adresse de la Confédération

La Confédération tient compte du Projet de territoire Suisse dans l'accomplissement de ses tâches. Elle participe activement à sa mise en œuvre par l'intermédiaire des politiques sectorielles qui sont de sa compétence et qui ont une incidence spatiale (politique régionale, politique du logement, politique économique, politique budgétaire, politique étrangère, politique de la défense, politique de l'environnement, politique des transports, de l'énergie et de la communication, etc.). Elle assure notamment les démarches de coordination suivantes :

- Accorder les politiques sectorielles et les instruments avec les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse**

— Elle coordonne ses politiques sectorielles qui ont une incidence spatiale avec les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse. À cet effet, elle examine les plans sectoriels existants et d'autres instruments stratégiques existants, tels que les plans de mise en œuvre, les programmes pluriannuels et les programmes d'investissements, quant à leur compatibilité avec le Projet de territoire Suisse ; le cas échéant, elle les adapte. Elle examine également de quelle manière les plans sectoriels nouveaux peuvent contribuer au développement territorial visé. Par ailleurs, les messages relatifs à des projets de lois qui ont une incidence spatiale contiendront désormais un paragraphe consacré à la compatibilité des dispositions légales prévues avec le Projet de territoire Suisse.
- Examiner au moyen d'évaluations la concordance avec le Projet de territoire Suisse**

— Lors de l'évaluation régulière de ses politiques sectorielles, la Confédération mesure leurs répercussions territoriales à l'aune du Projet de territoire Suisse ; le cas échéant, elle initiera l'adaptation des politiques en question.
- Vérifier la coordination des plans directeurs avec le Projet de territoire Suisse**

— Au moment d'évaluer et d'adopter les plans directeurs cantonaux et d'évaluer les projets d'agglomération, la Confédération vérifie s'il a été tenu compte du Projet de territoire Suisse de manière adéquate.
- Aménager les conditions nécessaires à la collaboration transfrontalière**

— Elle met en place les conditions institutionnelles et prend les dispositions requises par le droit international pour améliorer la collaboration transfrontalière, notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe, et tient compte des évolutions en cours dans l'Union européenne. Elle assure la participation active de la Suisse au débat sur le développement territorial mené au niveau européen et prend part aux stratégies, programmes et projets concrets.
- Optimiser le système global des transports**

— Elle coordonne les différents modes de transport et contribue à l'amélioration du système global des transports. Elle veille à orienter le projet « Rail 2030 » et le développement du réseau des routes nationales vers le développement territorial souhaité à long terme. Elle veille également à la fonctionnalité à long terme des aéroports nationaux et assure les mesures de coordination territoriale avec les cantons, villes et communes concernés requises à cet effet.
- Mettre à disposition des sites pour la production et l'approvisionnement énergétiques**

— Elle veille au maintien des espaces requis pour la production et l'approvisionnement énergétique et à la mise à disposition des sites qui s'y prêtent. Elle soutient et coordonne les efforts entrepris par les cantons, les villes et les communes en vue de mettre à disposition des sites adéquats pour la production d'énergies renouvelables et des structures spatiales qui favorisent une utilisation efficiente de l'énergie.

- Convertir judicieusement les installations militaires et les sites ferroviaires**

— Elle s'engage en faveur d'une reconversion conforme aux principes du Projet de territoire Suisse des sites et installations ferroviaires et militaires qui ne sont plus utilisés.
- Aborder la question de l'utilisation du sous-sol**

— Avec les cantons, les villes et les communes, elle entame une réflexion sur les modalités d'utilisation futures du sous-sol.
- Assurer l'échange d'expériences dans le développement de quartiers et la revalorisation des centres de localités**

— Elle soutient les activités entreprises par les cantons, les villes et les communes pour encourager un urbanisme de qualité. Elle encourage notamment des approches novatrices dans le domaine du développement durable des quartiers et de la rénovation des centres des localités ; elle assure l'échange d'expériences au niveau national.
- Développer une politique des agglomérations intégrée**

— Elle développe la politique des agglomérations avec les cantons, les villes et les communes au sens d'une stratégie intégrée en faveur de l'espace urbain ; en complément, elle élabore dans ce cadre une politique destinée aux territoires d'action à caractère métropolitain.
- Élaborer des stratégies générales pour l'espace rural et pour l'espace alpin**

— Avec les cantons, les villes et les communes, elle développe une stratégie globale pour l'espace rural, de même que pour l'espace alpin. Il s'agit de coordonner les activités des secteurs déterminants tels que le tourisme, l'agriculture, l'énergie, la forêt et le paysage, tout en s'appuyant sur les démarches de coordination en place (p.ex. le réseau fédéral « Espace rural »), dont il faut favoriser le développement.
- Viser une politique de développement territorial de portée générale**

— À long terme, elle vise une politique de développement territorial de portée générale, en accord avec la « Stratégie pour le développement durable » du Conseil fédéral, qui inscrit dans un cadre commun les objectifs de la politique des agglomérations et de la stratégie pour les espaces ruraux et qui, de plus, tient compte des interdépendances qui existent entre ces espaces. Elle assure également l'étroite coexistence et coordination des instruments respectifs pour les espaces ruraux et urbains.
- Soutenir les projets-modèles qui contribuent à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse**

— Elle soutient les approches novatrices dans le domaine du développement territorial en assurant à la fois une participation financière à titre subsidiaire aux projets correspondants et en fournissant un accompagnement spécialisé. Par ailleurs, la Confédération veille, en organisant des échanges d'expériences à intervalles réguliers, à la constitution de réseaux de spécialistes et de politicien-ne-s.

Recommandations à l'adresse des cantons

Les cantons tiennent compte du Projet de territoire Suisse dans l'accomplissement de leurs tâches et contribuent activement à sa mise en pratique, notamment en prenant les dispositions suivantes :

- Élaborer des projets de territoire au plan cantonal, voire supracantonal**

— Les cantons définissent pour les espaces fonctionnels des projets de territoire cantonaux ou, le cas échéant, supracantonaux ou transfrontaliers, qui servent de base à leur planification directrice. Les cantons intègrent les villes et les communes lors de l'élaboration de ces projets de territoire.
- Coordonner la planification cantonale (y c. directrice) avec le Projet de territoire Suisse**

— Les cantons coordonnent leurs plans directeurs et leurs politiques sectorielles à incidence spatiale avec le Projet de territoire Suisse et avec les projets de territoire cantonaux et supracantonaux. Les plans directeurs définissent comment le canton met en pratique le Projet de territoire Suisse. Les plans directeurs règlent notamment la coordination concrète entre le développement de l'urbanisation et celui du trafic. Pour ce qui est des territoires qui dépassent les frontières cantonales, les cantons concernés, dans la mesure du possible, coordonnent les contenus respectifs de leurs plans directeurs, ou les élaborent ensemble.
- Encourager le développement des quartiers et la reconversion de friches industrielles**

— Les cantons soutiennent les démarches aménagistes des villes et des communes, entreprises par exemple en faveur du développement des quartiers et du renouvellement des centres des localités. Ils peuvent s'adjoindre le concours des services de la Confédération pour ce type de démarches. De concert avec les villes et les communes, ils encouragent le développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti lorsqu'un tel potentiel existe (p. ex. en définissant des pôles de développement ou en reconvertissant des friches industrielles). Ils collaborent avec la Confédération lors de la réalisation de projets de portée nationale.
- Présenter les critères d'adoption des plans d'affectation**

— Les cantons formulent des exigences claires pour l'adoption des plans d'affectation, notamment concernant la dimension des zones à bâtir et les conditions territoriales, en se référant à leurs projets de territoire cantonaux. Par ailleurs, ils favorisent la réduction des zones à bâtir surdimensionnées et le transfert de celles qui ne sont pas localisées judicieusement.
- Innover dans le domaine de la compensation des coûts et des bénéfices**

— Les cantons développent des approches novatrices pour la compensation des coûts et des bénéfices, notamment en complétant les mesures d'aménagement par des mécanismes de compensation. Il s'agit de mettre en balance les coûts et les bénéfices respectifs des espaces ruraux et urbains. Sont à compenser, par exemple, des prestations telles que la mise à disposition et l'entretien de régions consacrées aux loisirs et au délasserement, la création de logements pour groupes de population défavorisés ou la conservation de la diversité paysagère et de la biodiversité.

Prendre l'initiative dans la résolution des problèmes de portée suprarégionale

- Les cantons entament des collaborations et des mesures de coordination entre cantons, villes et communes concernés par des problèmes d'aménagement de portée suprarégionale. Si nécessaire, ils recourent à la collaboration des services concernés de la Confédération.

Renforcer les collaborations

- Les cantons favorisent les collaborations horizontales dans leurs administrations, dans les espaces fonctionnels, entre régions rurales et urbaines, ainsi qu'entre pouvoirs publics et acteurs privés. Ils créent les bases légales nécessaires à cet effet et lèvent les éventuelles entraves légales en place. Les services cantonaux en charge de l'aménagement du territoire assurent un rôle de coordination à cette fin.

5.4

Recommandations à l'adresse des villes et des communes

Les villes et les communes tiennent compte du Projet de territoire Suisse dans l'accomplissement de leurs tâches et contribuent activement à sa mise en pratique, notamment par les dispositions suivantes :

Orienter le développement vers les stratégies d'ordre supérieur

- Elles coordonnent leurs objectifs et activités à incidence territoriale avec les objectifs et stratégies d'ordre supérieur, notamment avec le Projet de territoire Suisse, le plan directeur cantonal, les projets d'agglomération et les autres objectifs et stratégies régionaux.

Collaborer au niveau régional

- Les villes et les communes collaborent au niveau régional (agglomérations, régions rurales, régions de montagne, etc.) et établissent les structures institutionnelles nécessaires à cet effet. Elles se basent sur les expériences faites dans d'autres régions.

Établir des stratégies de développement régionales

- Au sein d'un même espace fonctionnel, elles élaborent des visions communes et des stratégies de développement concrètes sur le terrain, en accord avec les potentiels des communes. Elles en déduisent des projets et mesures communs et fixent des priorités.

- Orienter les plans d'affectation vers les visions de développement régionales et cantonales**

— Elles élaborent des projets de développement pour leur commune et orientent leurs plans d'affectation vers le développement visé. Ces projets sont en accord avec les conceptions de développement des régions et du canton. Cette exigence concerne en particulier la dimension des zones à bâtir, la définition des modalités d'affectation et la coordination entre développement de l'urbanisation et développement du réseau de transports. Elles planifient au niveau supracommunal les zones résidentielles et les zones industrielles et commerciales de grande dimension. Par ailleurs, elles représentent visuellement leurs projets de développement à l'aide de modèles ou d'images réalistes pour mettre en évidence à un stade précoce les incidences spatiales des interventions à grande échelle.
- Favoriser la compensation des coûts et des bénéfices**

— Les communes et les villes se concertent avec le canton pour mettre au point des modalités novatrices pour le remaniement parcellaire, les échanges de terrains et d'autres modes de compensation entre coûts et bénéfices.
- Encourager le développement durable de l'urbanisation**

— Les villes et les communes encouragent le développement durable de l'urbanisation, conformément aux objectifs d'une urbanisation de qualité et en tenant compte du patrimoine urbanistique et architectural. Elles veillent à la mixité sociale et fonctionnelle. Elles permettent la création de structures urbaines qui favorisent les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.
- Développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti**

— Elles répertorient et utilisent les possibilités de développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti, sur la base d'un management des surfaces au niveau régional, notamment en privilégiant la conversion des friches industrielles plutôt que la définition de nouvelles zones à bâtir. Les mesures prises au niveau supracommunal permettent en outre d'améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires.
- Valoriser les centres des localités et les quartiers**

— Les villes et les communes revalorisent et vitalisent les centres des localités et soutiennent le développement durable des quartiers. Elles veillent à ce que les infrastructures soient intégrées avec soin au tissu urbain existant. Elles prennent des mesures pour revaloriser les quartiers défavorisés en temps opportun et coordonnent ces mesures avec celles des communes avoisinantes.

<p>Pour une Suisse diverse, solidaire et compétitive</p>	<p>Pour un développement territorial durable de la Suisse</p>	<p>Pour un renforcement des territoires d'action</p>	<p>Pour une action concertée</p>
<p>Promouvoir les qualités</p>	<p>Encourager les collaborations et les partenariats</p>	<p>Territoires d'action à caractère métropolitain Espaces métropolitains: Zurich Bâle Bassin lémanique Région de la ville fédérale</p>	<p>Action commune et créative des trois niveaux de l'Etat - Le Projet de territoire Suisse : une aide à la décision commune - Mettre en œuvre les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse - Adapter les instruments existants aux orientations du Projet de territoire Suisse - Soutenir des instruments novateurs et des démarches orientées vers les projets - Faciliter la collaboration institutionnelle - Dépasser le mode de penser sectoriel - Chercher le dialogue avec les acteurs privés - Améliorer l'ancrage institutionnel du Projet de territoire Suisse - Rendre compte de la mise en œuvre tous les cinq ans</p>
<p>Ménager les ressources naturelles</p>	<p>Maintenir la compétitivité par un développement territorial polycentrique</p>	<p>Territoires d'action marqués par les villes de petite et de moyenne dimension Lucerne Città Ticino Arc jurassien Aarland Nord-est de la Suisse</p>	<p>La Confédération participe à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse par ses politiques sectorielles, par les projets d'agglomération et par une politique pour l'espace rural.</p>
<p>Gérer la mobilité</p>	<p>Développer durablement les territoires urbanisés</p>		<p>Les plans directeurs cantonaux sont coordonnés avec le Projet de territoire Suisse et définissent comment le canton met en pratique le Projet de territoire Suisse.</p>
<p>Renforcer la compétitivité</p>	<p>Préserver l'atout de la diversité paysagère</p>	<p>Territoires d'action à caractère alpin Gothard Sud-ouest de la Suisse Sud-est de la Suisse</p>	<p>Les villes et les communes ajustent leur développement aux stratégies générales du Projet de territoire Suisse et promeuvent un développement durable de l'urbanisation.</p>
<p>Faire preuve de solidarité</p>	<p>Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial</p>	<p>Favoriser les partenariats entre territoires d'action et les coopérations transfrontalières</p>	
	<p>Coordonner l'approvisionnement énergétique et le développement territorial</p>		
	<p>Coordonner le Projet de territoire Suisse avec les Visions du développement territorial européen</p>		

- Editeurs**
- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne
 - Office fédéral du développement territorial ARE, 3003 Berne
 - Conférence des gouvernements cantonaux CdC, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
 - Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
 - Union des villes suisses UVS, Florastrasse 13, 3000 Berne 6
 - Association des Communes Suisses ACS, Solothurnstrasse 22, 3322 Urtenen-Schönbühl

Participants Membres du groupe de suivi politique : Viola Amherd (présidente de la ville de Brigue), Daniel Brélaz (syndic de la ville de Lausanne), Silvia Casutt-Derungs (présidente de la commune de Falera), Elmar Ledergerber (ancien président de la ville de Zurich), Moritz Leuenberger (Conseiller fédéral), Werner Luginbühl (ancien membre du Conseil-exécutif du canton de Berne), Herbert Lustenberger (conseiller communal d'Ebikon), Corine Mauch (présidente de la ville de Zurich), Guy Morin (président du gouvernement du canton de Bâle-Ville), Walter Straumann (membre du gouvernement du canton de Soleure), Heinz Tännler (membre du gouvernement du canton de Zoug), Beat Vonlanthen (conseiller d'Etat du canton de Fribourg), Kurt Zibung (conseiller d'Etat du canton de Schwyz)

Membres du groupe de travail technique : Dominik Baldegger (canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures), Mark Besselaar (Saint-Gall), Helen Bisang (Saint-Gall), Toni Brauchle (ARE), Lukas Bühlmann (VLP-ASPAN), Francis Daetwyler (Association Centre-Jura), Franz Eberhard (Zurich), Nadine Eckert (CdC), Sarah Huber (Nyon), René Hutter (canton de Zoug), Bernhard Imoberdorf (Centre économique et régional du Haut-Valais), Damian Jerjen (canton du Valais), Ulrich König (ACS), Marco Krauer (ARE), Maria Lezzi (ARE), Daniel Meier (canton de Lucerne), Milo Piccoli (Lugano), Pierre-Alain Rumley (ARE), Peter Rytz (canton de Berne), Barbara Santschi (UVS), Rudolf Schiess (SECO), Urs Schnydrig (canton du Valais), Cla Semadeni (canton des Grisons), Annette Spoerri (SECO), Christina Spoerry (canton d'Argovie), Annemarie Straumann (ARE), Serge Terribilini (Préfecture de Lausanne), Heinz Theus (Kreuzlingen), Georg Tobler (ARE), Christine Wittwer (ARE), Bernard Woeffray (Bureau des Agglomérations et des Régions, Neuchâtel)

Collaborateurs et collaboratrices de l'ARE
Participant-e-s aux forums de 2007 et 2008

Rédaction Toni Brauchle, Reto Camenzind, Marco Krauer, Maria Lezzi, Michel Matthey, Josianne Maury, Sébastien Rieben, Pierre-Alain Rumley, Annemarie Straumann, Georg Tobler, Christine Wittwer

Traductions, lectorat Dyonis Bressoud, Michael Lanini, Paolo Malinverno, Richard Quincerot, Jude Schindelholz, Urs Steiger, Nenad Stojanovic

Graphisme Frank Argast, Amt für Städtebau, Lindenhofstrasse 19, 8021 Zurich (cartes)
Franz Eberhard, Schipfe 45, 8001 Zurich (conseils)
David Janczak, Amt für Städtebau, Lindenhofstrasse 19, 8021 Zurich (cartes)
Alexander Jaquemet, Ziegelhof 74, 3235 Erlach (photographies)
Elisabeth Schwarzenbeck, Grafik Design, Waldeggstrasse 41, 3097 Liebefeld
(conception, design graphique, composition)

Production Rudolf Menzi, service de la Communication, ARE

Commandes OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. : 812.091f

Sous forme électronique : www.aren.admin.ch. Disponible également en allemand et en italien.

11.10 2000 fr

